

L'auto

Les convertisseurs catalytiques présentent-ils un risque d'incendie? Seulement lorsqu'une ou plusieurs bougies sont défectueuses, répond M. Émile Cuvelier, des Services de protection de l'Environnement du Québec, que Jacques Duval a interrogé. Notre chroniqueur révèle par ailleurs, en primeur, que la compagnie Ford a accepté de dédommager les propriétaires de voitures abîmées par la rouille.

— pages F10 et F11



Huitres

Crues ou cuites, selon les préférences, c'est maintenant que les huitres sont bonnes, rappelle Françoise Kayler. La récolte est belle cette année, et si les canadiennes sont préférables aux américaines, il est également utile de savoir qu'on ne juge pas les huitres à leurs coquilles: à l'intérieur, elles sont toutes de qualité égale. Et, pour le temps des Fêtes, quelques recettes.

— page B5

ECONOMIE & FINANCES

- La CTCUM et la CTL pourraient perdre l'exclusivité des charters à Mirabel
- La coupure des \$500 millions retardera une partie des travaux à la baie James
- Stations-service: seuls les forts peuvent survivre
- Télé-Capital se prépare au grand saut

— cahier C

Violi

Vincent Cotroni, que l'on considère comme le "parrain" de la mafia montréalaise dans les milieux policiers, aurait-il été détrôné par Paolo Violi? La CECO ne l'a pas encore démontré, en dépit des nombreux témoignages recueillis jusqu'ici, peut-être même à cause de ces témoignages, dirait-on. Mais Conrad Bernier, qui suit les travaux de la commission, estime qu'elle n'en est pas incapable.

— page A3

la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTREAL
MARDI 25 NOVEMBRE 1975.
91e ANNÉE, No 281.
80 PAGES, 6 CAHIERS

25 CENTS

Abitibi/Côte Nord 30c
ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI \$1.40

METEO

Nuageux avec quelques chutes de neige.
Minimum —6 Maximum —3
Demain: Nuageux avec des éclaircies
Détails à la page A2

La pollution de l'air et de l'eau

Québec sévit contre les compagnies

par Jean-Pierre BONHOMME

Le gouvernement du Québec a entrepris une action, cette semaine, en vue d'empêcher les entrepreneurs en abattage des animaux et en recyclage des viandes de polluer l'eau et l'air du territoire par le rejet direct des

résidus dans l'atmosphère et dans les rivières.

L'action, qui devrait s'intensifier dans les semaines prochaines, a commencé vendredi dernier par la signification d'importantes entreprises de fonte de gras animal — de recyclage

des viandes — d'avis d'ordonnances leur enjoignant d'installer, dans des délais déterminés, les meilleurs appareils de dépollution.

La plus importante de ces usines est la Longueuil Meat Exporting Company Ltd., située au nord de l'île de

Montréal, qui déverse directement dans la rivière des Prairies, sans traitement, 800,000 gallons d'eaux usées; l'autre est la Saint-Lawrence Rendering division of Gordon Young Ltd., de Laprairie, qui déverse également d'importantes quantités de produits

contaminants dans le fleuve par les égouts de la municipalité de Sainte-Catherine-d'Alexandrie.

Une troisième compagnie opérant un abattoir d'une capacité de 230,000 livres brutes par jour, la R. Lesieur, de Saint-Louis-de-France, dans la ré-

gion de Trois-Rivières, fait l'objet, elle, d'une ordonnance formelle lui enjoignant d'installer un poste de prétraitement après entente avec le gouvernement.

La plus importante de ces mesures Voir QUEBEC, page A6

Le robinet coulera après 1976

Pour éponger le déficit des Jeux olympiques que l'on évalue actuellement à \$600 millions, le gouvernement du Québec prolongera de quatre à cinq ans la loterie du millionnaire (olympique) et, si cette mesure s'avère insuffisante, il autorisera la ville de Montréal à faire un emprunt à long terme qui effacerait la différence.

C'est ce qu'a affirmé hier soir le Premier ministre Robert Bourassa au cours d'une émission spéciale d'une heure à la télévision de CFTM alors qu'il répondait aux questions que lui posaient les journalistes.

Reprenant à son compte la théorie du maire Drapeau qui déclarait qu'on peut combler le déficit des Jeux à la façon "d'une baignoire qui se remplit d'eau si on laisse couler le robinet assez longtemps". M. Bourassa, qui "onglait" facilement avec des termes aussi contradictoires que "autofinancement" et "déficit", a cependant omis de préciser quels revenus le gouvernement compte tirer de la loterie du millionnaire après la tenue des Jeux. On sait que M. Julien Côté, de la Loterie olympique, a estimé à \$25 millions les revenus générés par la loterie olympique au Québec, après les Jeux, chiffres qui ont été repris par le ministre des Finances Raymond Garneau en commission parlementaire, en janvier dernier.

Il paraît improbable, par ailleurs, que les neuf autres provinces canadiennes qui participent à la loterie olympique acceptent de signer une prolongation du protocole actuel avec le COJO et la ville de Montréal. On sait que ces neuf provinces ont accepté de signer l'actuel protocole d'entente relatif à la vente de billets de la loterie olympique partout au Canada après avoir obtenu l'assurance que l'argent ainsi obtenu ne servirait pas à financer les constructions et les équipements olympiques.

Quant au gouvernement fédéral, il n'est pas question qu'il débouche de nouveaux fonds pour les Jeux de 1976. Hier en Chambre, le président du Conseil du trésor, M. Jean Chrétien, a répété qu'aucune nouvelle législation pour aider au financement des Jeux n'était prévue. Il a par ailleurs affirmé que s'il devait y avoir un accroissement de l'aide fédérale pour les Jeux de 1976, ce serait très marginal.

SOMMAIRE

Alimentation: B5
Arts et spectacles: A9 à A11
Bandes dessinées: B4
Cinéma: A10
Décès, naissances, etc.: E7
Economie: C1 à C8
Editorial: A4
Etes-vous observateur?: B4
Horoscope: C11
Informations étrangères: E1
JAWS: D9
L'auto: F10, F11
Les maux de notre langue: B2
Loisirs et récréation: B4
Médecine d'aujourd'hui: C10
Mon oeil sur Montréal: C12
"Mot-mystère": B4
Mots croisés: D9
Page des lecteurs: A5
Petites annonces: D7 à D15, E2 à E4
Radio et télévision: B6
Sports: F1 à F9
Vivre aujourd'hui: C10 à C13



photo René Picard, LA PRESSE

Considérant le fait que bien des instructeurs croient que "stratégiquement", l'intimidation procure derechef environ deux buts d'avance à l'équipe la plus musclée, il ne faut pas s'étonner des nombreuses bagarres, même des "bingos" comme celui que l'on voit ci-dessus.

La foule veut du sang et les bagarres sont "orchestrées"

— 3 —
par François BELIVEAU

"Que le hockey soit violent, c'est normal en quelque sorte. Mais qu'il soit brutal parfois, c'est inadmissible. En URSS, dès qu'un joueur jette ses gants, il est rejeté de l'organisation du hockey au complet. Et pourtant, les Soviétiques ont déjà prouvé qu'ils ne jouent pas du si mauvais hockey..."

Gilles Neron, le président du Comité d'étude sur la violence au hockey, croit que l'on devrait se montrer dix fois plus sévère concernant les bagarres et les vicieux

ses attaques dont le but est de blesser, dans le hockey. Il serait même d'avis que notre sport y gagnerait d'imiter les Soviétiques.

Règlements inadéquats

De plus en plus, en effet, on ne se contente pas d'une violence occasionnelle et inhérente au hockey, mais depuis trois ou quatre ans, surtout depuis les succès de la "grosse" équipe des Flyers de Philadelphie, succès qui ont un effet d'entraînement, la violence est devenue orchestrée. Cela fait maintenant partie de la stratégie. Une équipe qui perd a maintes fois

"lâché" son dur contre un adversaire talentueux dans le double but d'écartier ce bon joueur et d'intimider le reste de l'équipe rivale. Une sorte de loi de la réussite.

Il est arrivé souvent, aussi, que des instructeurs aient demandé à leur "policière" de s'attaquer au dur à cuire du club adverse. Mais cette formule qui n'est pas plus louable, a au moins l'avantage de laisser les bons joueurs sur la patinoire.

En fait, les bagarres ainsi préméditées ne coûtent rien aux équipes puisque celles-ci ne perdent aucun joueur. Les belligérants sont

punis pour cinq minutes mais on continue à jouer avec des formations complètes. En somme, on profite de ces règlements inadéquats pour aider le commerce, surtout dans les rangs juniors, en provoquant "de l'action", en mettant de "la couleur".

Etant donné l'influence de la télévision sur nos mœurs, la brutalité au hockey junior attirera beaucoup de spectateurs quand le talent y fera défaut. L'arbitre en chef à Pointe-aux-Trembles, Jean-Louis Lauzon, parle de cette influence:

Voir "BINGOS", page A8

L'intérêt court...

Si vous voulez profiter de la grève des Postes pour ne pas payer vos comptes Chargex ou Master Charge, prenez garde!

L'intérêt s'accumule.

En effet, même si les banques membres de ces deux systèmes de cartes de crédit ne peuvent vous faire parvenir vos comptes mensuels, elles estiment qu'elles ne sont pas responsables de la situation.

C'est vous qui devrez payer les frais. Vos comptes n'étant pas payés à la date limite puisque vous n'avez pas reçu votre relevé de compte, vous payez automatiquement un intérêt de 1,5 pour cent par mois, sur le solde non payé.

Le seul moyen d'éviter de "financer" les banques pendant la grève des Postes est de téléphoner à la banque qui a émis votre carte de crédit pour lui demander le montant inscrit à votre compte et d'aller payer cette somme à votre succursale bancaire avant la date limite.

George V a assez fait reculer le cancer

OTTAWA (d'après CP) — L'argent d'un fonds de lutte contre le cancer établi il y a 40 ans avec la permission du roi George V sera transféré à l'Institut national du cancer du Canada.

Tel est l'objet d'un projet de loi adopté en première lecture, hier aux Communes, peu après sa présentation par le ministre de la Santé nationale, M. Marc Lalonde.

Le fonds du roi George V pour la lutte contre le cancer fut institué en 1935, à l'occasion du 25e anniversaire du règne de ce monarque. Sa charte établissait qu'il serait en existence jusqu'à ce que "le cancer soit suffisamment réduit".

Le projet de loi présenté hier, qui prévoit la liquidation du fonds George V, estime que "de progrès substantiels ont été accomplis depuis 1935", mais admet qu'"on ne trouvera probablement pas la cure complète du cancer dans un avenir immédiat."

Pas avant l'automne 1979

Un an de retard pour le métro

par Florian BERNARD

A l'exception de la ligne des "olympiques" et des stations du tronçon sud-est, le chantier de prolongement du métro accuse un an de retard.

Prévue pour l'automne 1978, l'inauguration des nouvelles lignes n'aura pas lieu avant l'automne 1979 ou le printemps 1980, et ceci à la condition que le programme actuel puisse se

poursuivre de façon normale et sans interruption.

C'est la ligne numéro 2 en direction nord-ouest qui accuse les plus importants retards. Certains chantiers qui devaient débuter il y a un an viennent tout juste de démarrer. La ligne qui desservira le sud-ouest, en direction de Verdun, accuse également des retards considérables par rapport à l'échéancier original.

Les stations de l'Eglise et de Verdun sont au nombre de celles qui accusent des retards importants.

Le directeur du Bureau de transport Métropolitain, M. Gérard Gascon, a attribué ces délais à de nombreux facteurs, dont la difficulté de recruter des ouvriers spécialisés et non spécialisés. Il a expliqué que la main-d'œuvre nécessaire aux travaux de prolongement du métro se fait de plus en

plus rare et que certains chantiers souffrent de grave pénurie de personnel.

Il y a eu également de longs délais dans la livraison de matériaux, notamment l'acier et ses sous-produits. Enfin, le BTM estime que les difficultés d'excavation à certains endroits ont entraîné des retards de plusieurs mois dans le creusement des tunnels. Les principales difficultés se sont produites sur la ligne en direction de Verdun.

L'obligation de modifier certains plans originaux à la suite de l'enquête sur la sécurité dans le métro est également responsable des délais. On sait que le BTM a dû procéder à divers réaménagements de ses plans, notamment en ce qui concerne les hacheurs de courant, l'intérieur des voitures, le système de freinage, la ventilation, les puits d'aération et l'installation de points d'eau.

J.-Y. Morin s'en prend à l'incurie de Bourassa

QUEBEC (PC) — Dans le dossier olympique comme dans la plupart des autres dossiers importants, le gouvernement Bourassa attend d'être coincé au pied du mur avant d'agir.

C'est ce qu'a soutenu, lundi, le chef de l'Opposition et député péquiste de Sauve, M. Jacques-Yvan Morin, alors qu'il était le conférencier au club Richelieu de la région de Québec.

"Avec les Jeux olympiques, le gouvernement a fait preuve dans ce dossier d'une indécision, d'une imprévoyance et d'une incurie qui, pour beaucoup de Québécois, constituent de plus en plus la marque de commerce de son administration", a dit M. Morin.

Le chef de l'Opposition a rappelé que le Parti québécois réclamait depuis deux ans l'intervention gouvernementale dans le dossier olympique. En janvier 1975, le PQ a même présenté une motion réclamant la prise en main du dossier par les autorités provinciales, motion qui fut battue par la majorité libérale, a fait remarquer M. Morin.

"Mais le gouvernement a refusé alors de s'occuper des Jeux et faisait un acte de foi à l'endroit du maire de Montréal, M. Jean Drapeau", a-t-il dit.

Le chef de l'Opposition a également soutenu que l'imprévoyance du gouvernement Bourassa se manifestait dans plusieurs autres dossiers majeurs: la baie James la lutte à l'inflation, le chômage,

Québec fait une nouvelle offre aux fonctionnaires

par Daniel L'HEUREUX de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec a reçu une nouvelle offre salariale — apparemment finale — du gouvernement qui assurerait aux fonctionnaires une hausse minimale de 28.64 p. cent par rapport aux échelles de salaires, c'est-à-dire une hausse réelle de 10 p. cent sur le salaire effectivement payé l'an dernier.

Le président du Syndicat, M. Jean-Louis Harguindeguy, estime que ce gain additionnel est de l'ordre de \$4 millions. Et c'est sur la base de ces nouvelles offres que le SFPQ, qui n'a cependant pas encore établi s'il en recommandera l'acceptation ou le rejet à ses membres, entreprendra de consulter ces derniers à compter de la semaine prochaine.

En vertu des premières offres faites aux fonctionnaires, le gouvernement offrait une hausse moyenne de 31 p. cent, cependant que plusieurs fonctionnaires n'obtenaient que 26.5 p. cent d'augmentation sur les échelles de l'an dernier, ce qui (en tenant compte des montants forfaitaires versés en 1974-75 pour contre l'inflation) correspondait à une hausse réelle de huit pour cent.

Le SFPQ avait présenté une contre-proposition en demandant d'assurer à chacun de ses membres une hausse réelle d'au moins 12 p. cent. Le gouvernement a accepté de porter ce minimum à 10 p. cent, sans modifier ses

offres aux autres catégories de fonctionnaires. Québec accepte en outre que ses offres soient rétroactives au 1er juillet dernier, date d'expiration de l'ancienne convention.

La semaine de 35 heures

Par contre, en acceptant de formuler cette nouvelle offre, le gouvernement aurait exigé que les fonctionnaires portent de 32 heures et demie à 35 heures leur semaine de travail, ce pour quoi il leur propose toujours une majoration additionnelle de 7.7 p. cent calculée sur le nouveau salaire offert. Ce qui équivaut à rémunérer "à temps simple" les deux heures et demie additionnelles.

Pour illustrer concrètement comment ce dédale de pourcentage peut se traduire en dollars, on peut prendre l'exemple d'un salarié dont la convention collective prévoyait l'an dernier une rémunération de \$100 par semaine (un des plus bas salaires payés dans la fonction publique).

Avec les primes d'indexation à l'indice du coût de la vie, ce fonctionnaire a reçu l'an dernier 17.13 p. cent de plus, c'est-à-dire \$17.13 par semaine.

On lui offre cette année un minimum (certains — à cause des réaménagements d'échelles — recevront plus) de 10 p. cent. Ce qui porterait son salaire de \$117.13 à \$128.84. Pour compenser la majoration de ses heu-



M. Jean-Louis HARGUINDEGUY

res de travail, on lui accorde 7.7 p. cent de plus, ce qui lui ferait un salaire hebdomadaire de \$138.76.

Si on compare \$138.76 avec le montant de \$117.13 que ce même salarié recevait l'an dernier, on peut voir que sa hausse globale est de l'ordre de 18.5 p. cent.

Donc, pour une semaine de 35 heures, les fonctionnaires sont assurés d'une hausse minimale de 18.5 p. cent.

Le gouvernement ayant signifié au SFPQ qu'il était rendu "à la limite de ses possibilités", le Syndicat entend maintenant consulter ses membres. Ce sont d'abord les 750 officiers du Syndicat qui seront consultés et les réactions de ces derniers serviront à inspirer le comité de négociation, composé de 37 personnes, quant à savoir si le Syndicat recommandera à ses membres l'acceptation ou le rejet des offres gouvernementales.

Les membres (22,000 fonctionnaires et 11,000 ouvriers) seront consultés par scrutin secret entre le 3 et le 16 décembre.

Advenant leur refus, ce n'est pas avant le 15 janvier, reconnaît M. Harguindeguy, que des mesures de pression pourraient se faire sentir, car de telles mesures seraient d'une efficacité douteuse durant la période des Fêtes.

Une acceptation des offres gouvernementales de la part des fonctionnaires serait par contre susceptible d'influer considérablement sur la poursuite des négociations avec les autres salariés du secteur public, notamment les 180,000 membres du Front commun CSN-FITQ-CEQ.



"C'est le pouvoir que veulent les syndicats"

— Mackasey

par Claude-V. MARSOLAIS de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le ministre des Postes Bryce Mackasey a déclaré hier que le programme anti-inflationniste pourrait être bénéfique aux syndicats en ce sens qu'il leur évitera une bataille rangée avec le grand public en général.

Parlant devant le club Rotary d'Ottawa, le ministre a précisé sa pensée en soutenant que les syndicats avaient abandonné leur combat traditionnel pour l'égalité, si populaire au XXe siècle, tentant maintenant de s'arroger le pouvoir à eux seuls. En agissant ainsi, il estime qu'ils s'engagent tout droit vers une lutte contre le public.

"Nous sommes à un tournant, d'expliquer M. Mackasey: ou bien nous nous dirigeons vers une démocratie dans laquelle les électeurs auront plus de poids dans le gouvernement et les travailleurs participeront davantage au niveau de la direction ou alors nous allons vers un monde de bureaucratie, une législature et une économie contrôlées."

Faisant un rappel historique des négociations collectives, le ministre des Postes, qui a déjà occupé le portefeuille du Travail de 1968 à 1972, a indiqué que les négociations collectives ont servi les intérêts des syndicats et du public en général jusque vers le milieu des années 1960 alors qu'ils obtenaient des augmentations salariales sensiblement égales à celle de la productivité.

Or, selon lui, depuis la fin des années 60, tout a changé alors que les prix se mirent à monter et que les augmentations de salaire ont doublé, inaugurant une nouvelle ère dans les relations de travail, alors qu'antérieurement pendant les périodes de chômage extrêmement élevées les demandes d'augmentation de salaire demeuraient à un niveau très bas.

Inflation psychologique

M. Mackasey est d'avis que nous sommes devant une nouvelle situation: l'inflation psychologique qui se caractérise par une augmentation des salaires en même temps que le chômage, la récession et une stagnation de la productivité. "En somme, cela veut dire que nous pouvons tirer de l'huile d'un mur de sorte que les syndicats sont mieux armés pour faire la grève alors que la résistance des compagnies s'est affaiblie."

Pour lui, l'équilibre des forces est consécutif en un changement dans l'économie alors qu'il n'y a plus que 4 travailleurs sur 10 qui sont employés dans la fabrication des biens, alors que tous les autres oeuvrent dans le domaine des services.

S'en prenant aux chefs syndicaux, M. Mackasey a dit qu'ils savaient très bien qu'une augmentation du coût des salaires provoquerait une augmentation correspondante des prix et que plus ils usent de leur pouvoir pour rattraper le terrain perdu, plus ils contribuent à l'inflation.

En somme, le ministre des Postes croit que nous obéissons à une économie axée vers les services où l'éthique professionnelle n'a plus sa place et où l'autocorrection n'existe plus si bien que les syndicats peuvent exercer un ascendant puissant. "Ils ne revendiquent plus une meilleure part des profits de l'entreprise mais plutôt un rang plus élevé dans la hiérarchie sociale au détriment du public lui-même."

LA MÉTÉO

Presque toutes nos régions recevront de faibles chutes de neige, aujourd'hui. Elles seront apportées par une perturbation située dans la région des Grands Lacs et qui passera au sud du Québec. Une autre perturbation qui remonte la côte Atlantique, celle-là, affectera la Gaspésie et le bas du fleuve au cours de la journée également. On y attend des quantités de neige un peu plus importante. Les températures resteront sous la normale saisonnière, pour les deux prochains jours.

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum: -6 Maximum: -3	Nuageux avec des éclaircies

au Québec

REGIONS	Min. Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	-20 -12	Nuageux — éclaircies	Gén. ensoleillé
Outaouais	-6 -3	Nuag. chutes de neige	Nuageux avec éclaircies
Laurentides	-6 -3	Nuag. chutes de neige	Ens. avec pass. nuageux
Cantons de l'Est	-12 -5	Nuag. chutes de neige	Nuageux avec éclaircies
Mauricie	-20 -12	Nuageux — éclaircies	Généralement ensoleillé
Québec	-13 -7	Nuag. chutes de neige	Plutôt nuageux
Lac-Saint-Jean	-13 -7	Nuag. chutes de neige	Plutôt nuageux
Rimouski	-12 -6	Nuag. neige pass. vent.	Plutôt nuageux
Gaspésie	-12 -6	Nuag. neige pass. vent.	Plutôt nuageux
Baie-Comeau	-17 -7	Nuag. neige pass. vent.	Nuageux
Sept-Îles	-17 -7	Nuag. neige pass. vent.	Nuageux

au Canada

	Aujourd'hui	Min. Max.		Min. Max.
Colombie Britannique	Ensoleillé	—1 7	Vancouver	—1 7
Alberta	Ensoleillé	—	Edmonton	—
Saskatchewan	Nuageux	—18 -10	Regina	—18 -10
Manitoba	Nuageux	—18 -10	Winnipeg	—18 -10
Ontario	Neige	—3 -1	Toronto	—3 -1
Nouveau-Brunswick	Neige	—	Fredericton	—
Nouvelle-Ecosse	Neige	—	Halifax	—
Ile-du-Prince-Edouard	Neige	—	Charlottetown	—
Terre-Neuve	Pluie	—1 3	Saint-Jean	—1 3

si vous partez

Aux Etats-Unis					
	Min.	Max.		Min.	Max.
New York	3	7	Boston	22	6
Washington	3	10	Chicago	2	5
Boston	2	6	San Francisco	7	16
Miami 11 27					
Nlle-Orléans 3 11					
Vers les capitales					
Amsterdam	2	Londres	8	Stockholm	2
Athènes	10	Le Caire	28	Sydney	0
Berlin	-2	Lisbonne	12	Tokyo	8
Bruxelles	3	Madrid	4	Tunis	13
Casablanca	14	Moscou	-7	Vienne	0
Gênevè	1	Paris	2	Varsovie	-6
Hong Kong	13	Rome	9		
Vers les plages					
Acapulco	24	31	Bermudes	16	26
Mexico	7	21	Barbades	24	29
			Nassau	19	27
			Rio de Janeiro	22	30

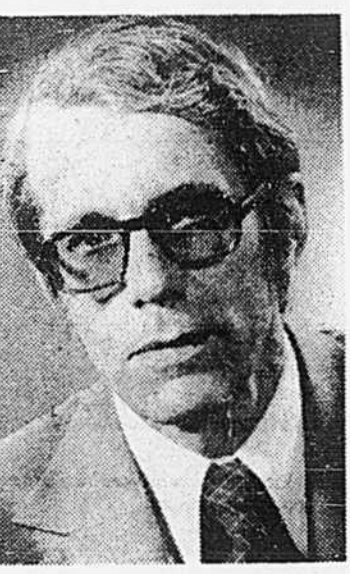
"Le pouvoir et la fonction publique ne sont plus sur la même longueur d'ondes"

— Yves Martin

par Daniel L'HEUREUX de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le gouvernement Bourassa n'associe pas suffisamment la fonction publique québécoise à la recherche des solutions aux problèmes qu'il doit résoudre, la cantonne dans l'administration des choses et tarde inutilement à donner aux gestionnaires les possibilités d'exercer vraiment leurs responsabilités.

C'est là la sévère critique qu'a faite hier devant l'Institut d'administration publique du Canada le recteur de l'U-



M. Yves MARTIN

niversité de Sherbrooke, M. Yves Martin, qui, autrefois sous-ministre de l'Éducation, fut lui-même pendant plusieurs années un des "grands commis" de l'État québécois.

Tout en employant des mots réservés et soigneusement choisis — en aucun moment il n'a désigné nommément le régime Bourassa — M. Martin n'en a pas moins clairement laissé entendre à son prestigieux auditoire que s'il y avait au Québec un affaiblissement du "sens de l'État", ce n'était pas dans la fonction publique qu'on pouvait vraiment le déceler.

L'ancien sous-ministre faisait ici allusion aux propos du ministre fédéral Jean Chrétien, lequel expliquait récemment la prétendue supériorité des fonctionnaires fédéraux sur leurs collègues du Québec en disant que les premiers avaient davantage "le sens de l'État".

Après avoir évoqué la naissance d'une véritable fonction publique au début des années 60, M. Martin a souligné le respect mutuel qui existait entre le pouvoir politique et la fonction publique "sous le régime de Monsieur Jean Lesage". Situation d'ailleurs qui, contrairement à l'attente générale, se perpétua sous Daniel Johnson et Jean-Jacques Bertrand.

Mais M. Martin note que "l'évolution récente marque un dangereux glissement dans le sens d'une rupture de confiance entre le pouvoir politique et la fonction publique, l'un et l'autre s'affaiblissant au cours de ce processus".

Pour M. Martin, c'est "l'attitude du pouvoir politique qui risque de compromettre le développement d'une fonction publique vigoureuse et dynamique".

Dénonçant les carcans qu'on impose aux administrateurs publics, l'ancien sous-ministre dit caricaturer à peine

en décrivant "la marge de manoeuvre des gestionnaires" comme étant "si restreinte qu'ils ne peuvent déplacer une cloison sans mobiliser jusqu'au Conseil du Trésor lui-même".

Il y a donc carence sur le plan simplement administratif où l'on tarde à donner aux administrateurs des pouvoirs à la mesure de leurs responsabilités.

Mais il y a plus encore: "l'impression que pouvoir politique et fonction publique sont de moins en moins sur la même longueur d'ondes, qu'on partage de moins en moins une même conception du sens de l'État, que le dialogue sur les contenus politiques est moins ouvert, la fonction publique étant invitée plus ou moins expressément à se cantonner dans l'administration des choses".

Et M. Martin se demande si cette "distinction" entre le pouvoir politique et la fonction publique ne s'expliquerait pas fondamentalement par "l'absence de plus en plus manifeste de projets politiques clairs". Cela se voit, a-t-il expliqué aux journalistes, dans plusieurs secteurs: les relations fédérales provinciales, les communications, les affaires municipales, les affaires sociales, l'éducation.

L'Etat du Québec

Dans une allusion évidente aux craintes exprimées par des partisans

libéraux à l'égard d'une fonction publique "engagée", M. Martin s'est demandé si une telle crainte — à moins qu'on fasse la preuve d'un manque de loyauté — ne s'inspire pas à la limite de la négation d'une réalité, celle de l'Etat du Québec.

"Un ministre fédéral a évidemment tout intérêt à trouver là son inspiration quand il se permet un jugement sur la Fonction publique du Québec", a dit M. Martin.

Ne cachant pas ses inquiétudes quant à l'avenir de la fonction publique québécoise comme instrument d'affirmation de notre collectivité, M. Martin a posé carrément la question: "Les détenteurs du pouvoir politique sont-ils conscients de ce qu'il advient de cette institution?"

Cela lui apparaissait extrêmement sérieux qu'ils ne se la posent pas "à moins que l'on ne renonce à l'affirmation du Québec comme Etat".

Interrogé par les journalistes, le recteur de l'Université de Sherbrooke n'a pas caché que l'on pouvait dégager une orientation politique de son exposé, allant même jusqu'à dire que l'affirmation à l'intérieur du régime fédéral canadien. S'il croit important que cette question — celle de la souveraineté du Québec — soit tranchée le plus vite possible, il n'est cependant pas dans ses intentions d'entrer dans l'arène politique.

Aluminerie: St-Pierre dit ne pas avoir eu le rapport Marsan sur l'environnement

"Le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec n'a pas encore reçu le rapport final de la firme de chercheurs au sujet de l'environnement dans le projet d'aluminerie."

Cette déclaration est contenue dans un communiqué publié hier par M. Guy Saint-Pierre, quelques heures après que LA PRESSE ait révélé que le Rapport Marsan dénonçait le choix de Saint-Augustin pour l'implantation d'une aluminerie comme "le pire choix, tant du point de vue de la protection de la

nature que de celui de l'aménagement du territoire".

Dans son communiqué, le ministre admet que "ce rapport est peut-être disponible partiellement auprès du Service de la protection de l'Environnement", mais il affirme que le document "ne lui a pas été remis".

M. Saint-Pierre rappelle qu'il rendra le rapport public dès qu'il lui parviendra, mais qu'entre-temps, il "ne souhaite pas commenter ce sujet sur la base des informations très fragmentaires dont il dispose".

VINYLE RIGIDE

POUR PORTES ET FENÊTRES

CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES:

- Réduction considérable de l'infiltration d'air, grâce à ses doubles coupe-froid.
- Le cadre est d'une composition spéciale de Géon (VINYLE) blanc pour une isolation exceptionnelle au pourtour.
- Aucun entretien autre que le lavage.

GARANTIE 5 ANS

DISTRIBUTEUR DES FENÊTRES

SUPERVISION ET SOLARIS

EN DIMENSION STANDARD POUR CONSTRUCTION

13525 est. rue Sherbrooke

Montréal, Québec. H1A 3V4

354-2022

La CECO n'a pas encore passé le "test Violi"

par Conrad BERNIER

Autant il serait exagéré d'affirmer que la CECO a prouvé hors de tout doute, depuis lundi dernier, que Paolo Violi est le "parrain" incontestable et incontesté de la mafia montréalaise, autant il serait prématuré de prétendre qu'elle sera incapable de le faire au cours des prochains jours.

A partir des dépositions, lors des audiences publiques, d'une dizaine de témoins-victimes — Joseph Petrozza, Luigi Salvatore, Réal Pelletier, Luc Goineau, Lino Simaglia, Moro Marchettini, Michel Cutone, Franco Tutino, Giovanni Proetti et Pasquale Tulio — et de celles de quelques hommes de main — Massimo Diridolfo, Peter Bianco, Tony Carbone, Tino Baldelli, Enzo Porco et Jimmy DeSantis — qui ont tous systématiquement refusé d'accabler Paolo Violi, la CECO a certes démontré que celui-ci, en plus d'être luer parmi des individus peu recommandables qu'il dirigeait et conseillait, a été effectivement mêlé à de sombres histoires de protection, d'extorsion, de collection, de recel et de cabale électorale de nature criminelle, mais cela, somme toute, n'est pas exceptionnellement incriminant pour un individu qu'on considère, dans les milieux policiers, comme le prétendant au trône de Vincent Cotroni ou, plus simplement encore, comme l'actuel "parrain" de la mafia montréalaise.

Le cul-de-sac

Si l'on tient compte, d'une part, que Jimmy DeSantis a carrément refusé de prêter serment et de témoigner, qu'Enzo Porco n'a rien avoué, que Tony Carbone, Tino Baldelli, Peter Bianco et Massimo Diridolfo ont refusé, à toutes fins utiles, d'accuser Paolo Violi de quelque délit que ce soit, la CECO, dans les circonstances, peut difficilement soutenir que ces six Italiens, présumés hommes de main de Paolo Violi, l'ont aidé à "éventrer" le dossier du successeur éventuel ou réel de Vincent Cotroni.

Effectivement, au chapitre "des dépositions des hommes de main de Violi", c'est presque le cul-de-sac pour la CECO. Restent, cependant, les transcriptions des conversations téléphoniques piégées par la police et impliquant Violi et Bianco, Violi et DeSantis, Violi et Porco, Violi et Carbone. On peut toutefois se demander ce que vaudraient ces documents devant une Cour de justice...

Si l'on tient compte, d'autre part, que les témoins-victimes assignés lors des audiences publiques, à l'exception de Franco Tutino (les élections de 1974 à Saint-Léonard), de Joseph Petrozza (une affaire de protection à sa pizzeria de Chamblay), de Moro Marchettini (interdiction d'ouvrir une salle de billard, rue Jean-Talon), et un témoin non identifié (une affaire de faillite), sont tous des individus qui, à un moment donné, directement ou indirectement, s'en sont remis au gang Violi soit pour régler une créance réelle ou fictive (Réal Pelletier et Luc Goineau), soit pour mater un indésirable (Michel Cutone), soit pour se débarrasser d'un partenaire encombrant (Lino Simaglia), soit pour en finir avec les menaces d'un employé congédié (Giovanni Proetti), il faut bien constater "une certaine complicité" chez la plupart des victimes. En d'autres termes, on peut affirmer qu'elles ont elles-mêmes balisé la voie à Paolo Violi et à ses hommes de main.

Cette complicité évidente de la part des victimes ne permet pas pour autant, c'est évident, d'absoudre Paolo Violi et de faire oublier qu'il est terriblement efficace, et exigeant à mort quand il a prouvé son efficacité, qu'il n'hésite même



Paolo Violi.

pas à brandir les menaces de mort pour museler un créancier, un acolyte trop indépendant, un adversaire politique.

Tout ce qu'on a révélé, depuis lundi dernier, devant la CECO, relativement aux activités criminelles de Paolo Violi, n'est pas très édifiant et rassurant: ce n'est pas avec un curriculum vitae de cette nature qu'il peut espérer, même à long terme, décrocher un poste de garde de sécurité à la chapelle Sixtine ou devenir garde de corps du président de la Commission d'enquête sur le crime organisé...

Mais ce que l'on a appris, jusqu'ici, de Paolo Violi, par les audiences publiques de la CECO, est loin de correspondre à ce qu'on peut raisonnablement imaginer comme activités criminelles d'un vrai chef de mafia. Il est possible, cependant, que ces histoires de protection, d'extorsion, de recel, de cabale électorale criminelle et de collection n'aient été pour Paolo Violi que des amuse-gueule qui lui permettaient, d'une part, d'initier les louveteaux Peter Bianco et Massimo Diridolfo, et, d'autre part, de se reposer d'entreprises infiniment plus audacieuses et autrement plus rentables.

Un petit chef

Ce n'est plus un secret pour personne que la police, pendant près de quatre ans, a tapé les téléphones de Paolo Violi. C'est une opération énorme et dispendieuse. On pouvait s'attendre à ce que celle-ci, après tamisage, livre des renseignements fort incriminants relativement à des complots, des rackettes et des escroqueries d'envergure...

Or, jusqu'à maintenant, ce qui nous a été révélé de Paolo Violi en fait tout au plus un petit chef de pègre de quartier ou de municipalité, incroyablement borné et utilisant des méthodes artisanales.

Obstinément secrète jusqu'à maintenant quant au contenu de toute sa preuve concernant le "dossier Violi", la CECO a-t-elle en réserve quelques bombes susceptibles, à court terme, de désemboîter non seulement Violi et son gang, mais de prouver que ceux-ci sont effectivement des mafiosi oeuvrant même à l'extérieur du pays? C'est ce que nous saurons au cours des prochains jours. Il est appert, en tout cas, que la CECO, à partir de vendredi, essaiera de démontrer que Paolo Violi est un mafioso qui travaille en étroite collaboration avec des mafiosi américains et italiens.

Quoi qu'il en soit, le "dossier Violi" est un "test" pour la CECO. Des observateurs parlent même de "la minute de vérité". "Si celle-ci échoue avec le dossier Violi, elle éprouvera quelque difficulté à sauver sa crédibilité et son prestige, disent-ils. Il ne lui restera, peut-être plus, alors, d'autre atout que celui de rebondir avec le dossier de la Société des alcools..."

On aide bien peu ceux qui choisissent de rénover

par Jacques BENOIT

"Tous ceux qui avaient l'oeil dessus voulaient le démolir..."

Le promoteur Emile Meir est d'une espèce rarissime: après avoir acheté, en 1973, l'immeuble de l'ancien quotidien "la Patrie" — 180 est, rue Ste-Catherine — il l'a, en effet, complètement rénové... plutôt que de le démolir comme l'aurait fait à sa place n'importe quel autre promoteur.

"C'est un immeuble très bien construit, dit-il. Quand je l'ai vu, j'en ai beaucoup aimé l'architecture".

Un air de jeunesse

L'immeuble en question est bien connu des habitants du secteur et des habitués de la section de la rue Ste-Catherine. Datant du début du siècle, construit avec une pierre beige rarement utilisée à Montréal, le bâtiment abrita, jusqu'à sa chute il y a une vingtaine d'années, les locaux du quotidien "la Patrie".

Massif mais néanmoins passablement élégant, solidement construit, l'immeuble aurait dû, normalement, être démolé puis remplacé par un immeuble moderne (ainsi vont les choses à Montréal), d'autant plus que lorsque M. Emile Meir l'acheta, en 1973, il était inoccupé depuis déjà 7 ans.

Avant de l'acheter, explique-t-il, il fit faire, toutefois — par prudence — une étude poussée sur la possibilité de le rénover en lui gardant son cachet. La réponse ayant été positive, il en fit l'acquisition, puis commença, au début de 1974, les travaux de rénovation.

Ceux-ci ne sont pas encore terminés. Vu de l'extérieur, l'édifice n'a pas pour ainsi dire pas changé, sauf que les anciennes fenêtres ont été remplacées par des grandes vitres, comme dans les immeubles modernes, et que la pierre a été ravalée (nettoyée au sable), ce qui a redonné un air de jeunesse à l'immeuble.

L'intérieur, c'est autre chose. Tout y a été transformé, des cloisons qu'on a abattues aux planchers dans lesquels on a coulé du béton (sans avoir à les renforcer au préalable, tant ils étaient solides), de sorte que l'intérieur ressemble maintenant à celui de n'importe quel édifice moderne.

Aujourd'hui, l'immeuble abrite l'école de technologie supérieure, de l'Université du Québec, grâce, explique M. Meir, au directeur de l'école, M. Roland Dugré, qui en a deviné toutes les possibilités, bien qu'il s'agisse, de l'extérieur, d'un immeuble ancien.

Un défi

Tout cela, au dire de son propriétaire, a coûté fort cher, soit autant que s'il avait démolé l'édifice pour faire construire sur l'emplacement un nouvel immeuble. Et reste encore à refaire le sous-sol — qui s'avance sur une dizaine de pieds sous la rue, comme beaucoup de vieux immeubles — où les travaux ne font que commencer.

"Je ne regrette pas du tout l'expérience, explique M. Meir pour qui il s'agissait des premiers travaux de rénovation de cette importance. D'abord, parce que cela m'a permis de préserver le bâtiment. Aussi, parce que c'était un défi de le restaurer en lui laissant son cachet tout en faisant en même temps un immeuble très moderne par son intérieur."



photo Michel Gravel, LA PRESSE

L'immeuble "la Patrie": plutôt que de le démolir, son propriétaire l'a rénové de fond en comble et a conservé ainsi son cachet à la rue Sainte-Catherine.

Le problème, ajoute-t-il, c'est que les opérations de ce genre ne sont pas vraiment rentables, et qu'elles ne le seront vraiment que le jour où les sociétés prêteuses (banques, fiducies, etc.) consentiront à faire des prêts hypothécaires à long terme aux entreprises désireuses de s'engager dans la rénovation. Dans ce cas, il n'a pu obtenir jusqu'ici qu'un prêt à court terme, pour deux ou trois ans.

Les tergiversations de Montréal

"La première question que les banques et les fiducies vous posent, c'est toujours au sujet de l'âge de l'immeuble. En fait, lorsqu'on a rénové un immeuble, c'est comme un immeuble neuf."

"Il me semble, ajoute-t-il, que ces sociétés ne sont pas prêtes psychologiquement à aider les entreprises qui veulent faire de la rénovation, alors qu'en Europe c'est grâce aux banques qu'on a restauré tant de vieux immeubles."

De là, dit-il, le peu de rénovations de grands bâtiments, qu'il attribue également au niveau élevé des taxes.

"Si les taxes sont trop élevées, si l'immeuble ne doit pas être rentable, le promoteur qui l'a acheté va le démolir."

Il faudrait donc, estime-t-il, que l'on accorde certains dégrèvements de taxes pour les vieux immeubles d'entretien coûteux mais que l'on tient à conserver.

Un autre problème, et c'est là, à ses yeux, une des raisons du peu de rénovations et du grand nombre de démolitions, un autre problème réside dans les tergiversations de la Ville et des gouvernements, qui, dit-il, de-

vraient déterminer de façon précise quels secteurs des villes et quels immeubles ils entendent préserver.

De la sorte, souligne-t-il, les promoteurs et les sociétés immobilières sauraient à quoi s'en tenir, les règles du jeu seraient claires... ce qui, selon lui, vaudrait infiniment mieux que la situation actuelle où les villes, principalement Montréal, et le gouvernement québécois n'agissent que sous la pression de l'opinion publique et se décident à demander le classement d'un immeuble ou à le classer très souvent seulement après qu'il soit passé aux mains d'un promoteur.

PLUS GRAND CHOIX À MONTRÉAL de fourrure



CHAT SAUVAGE

Manteau court en chat sauvage naturel du tout-ou-ou... \$475

RAT MUSQUE

Manteau en rat musqué garni... \$599

CHAT

Chat sauvage naturel. Plumes pour... \$625

RAT MUSQUE

Manteau en rat musqué naturel, qualité supérieure... \$675

RENARD

Manteau en renard naturel... \$875

CASTOR

Manteau en castor naturel et lustré... \$895

LOUP

Naturel... \$799

CHAT LYNX

Manteau en chat lynx... \$1195

VISON

Plumes pour... \$995

Manteau en vison naturel garni ou lustré. Plumes semi-allongées... \$1170

Dark Ranch, plumes pour... \$1350

Black Cross... \$1350

Pelle Canada Mayotte... \$1450

Shadow blue... \$1750

Belt naturel... \$1450

Black Diamond... \$2450

Aussi disponible FITCH, BASSARICK ET MARTRE

VOTRE SAISON DE HOCKEY COMMENCE CHEZ DUBOIS SPORT

PATINS BAUER
Guy Lafleur
APPROUVÉ PROFESSIONNEL
Grandeur: 6 à 12 #88
SPECIAL DUBOIS
\$59³⁵

PATIN GUY LAFLEUR
Pro 76 **\$46⁴⁵**

GANTS DE HOCKEY
D&R PRO 5
Prix sugg. \$73.30
\$36⁶⁵
SPECIAL DUBOIS

DUBOIS SPORTS INC.
7915 LAJUNESSE (COIN GOUIN & LA JUNESSE)
METRO JARRY 279-7391

COMMANDES POSTALES ET TELEPHONIQUES ACCEPTÉES
Heures d'affaires: mardi et mercredi de 9 h à 6 h
Jeudi et vendredi de 9 h à 5 h
Samedi de 9 h à 5 h (hors fêtes)

CHARGE X

Qu'a dit au juste le maire Crombie?

Plusieurs versions ont récemment été apportées aux propos tenus à Montréal par le maire David Crombie de Toronto concernant le financement des Jeux olympiques.

En première édition, mardi, LA PRESSE rapportait que le maire de Toronto était opposé à ce que les autres villes du Canada participent au financement des Jeux. Cette version de notre chroniqueur municipal Florian Bernard était exacte.

Cependant, d'autres versions faisaient dire au maire Crombie qu'il était favorable à ce que le gouvernement canadien aide au financement des Jeux. S'appuyant sur ces versions,

LA PRESSE rapportait des propos analogues dans son repiquage de mardi.

Le maire de Toronto a lui-même tranché le dilemme en confirmant la version originale de notre chroniqueur municipal. M. Crombie est opposé au financement des Jeux par le gouvernement canadien de même qu'il est opposé à ce que les autres villes du pays soient forcées d'apporter une aide financière à ce projet, ce qui n'exclut aucunement un appui moral ou une collaboration au niveau de la loterie olympique ou des autres moyens volontaires de revenus.

éditorial

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration
la presse

ROGER LEMELIN
président et éditeur
JEAN SISTO éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
ALBERT TREMBLAY secrétaire de la rédaction
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

La démagogie politique et syndicale

Le Parti conservateur fédéral déclarait la semaine dernière qu'il votera contre le projet de loi anti-inflationniste du gouvernement Trudeau. Le Nouveau parti démocratique a la même attitude. Quatre cents dirigeants syndicaux ont manifesté la semaine dernière à Ottawa pour le retrait de ce projet de loi anti-inflationniste. Le congrès du travail du Canada annonce qu'il va dépenser plus de \$500 000 des cotisations de ses membres pour une campagne de publicité, en vue de constituer une opposition bien orchestrée au contrôle des prix et des revenus. Pourtant, le Parti conservateur a axé toute sa campagne électorale de l'an dernier sur la lutte à l'inflation. Et les syndicats critiquent le gouvernement fédéral depuis plus de deux ans parce qu'il n'a pris aucune mesure pour lutter contre le fleau inflationniste. Il n'est donc pas étonnant qu'un grand nombre de citoyens soient déçus par ce comportement contradictoire des partis d'opposition et des syndicats.

Si l'on prend comme base l'intérêt de l'immense majorité des citoyens, l'hostilité actuelle des partis d'opposition et des centrales syndicales à la loi anti-inflationniste est injustifiable. L'inflation excessive des deux dernières années n'a profité, en effet, qu'aux gouvernements et à un certain nombre d'entreprises. Pour les deux tiers de la population active, qui ne sont pas syndiqués,

l'inflation a rogné plus du quart de leurs revenus. Pour l'autre tiers, qui est syndiqué, il n'y a eu que les membres des gros syndicats qui ont pu jouir de hausses de salaire supérieures au taux d'inflation. On peut donc affirmer que les trois quarts des travailleurs sont sérieusement affectés par l'inflation et y perdent à vouloir compenser le taux d'inflation par des hausses salariales. L'attitude des partis d'opposition et des dirigeants syndicaux est donc particulièrement suspecte.

Sous prétexte que la durée du programme anti-inflationniste est de trois ans au lieu de dix-huit mois et que le gouvernement ne s'est pas engagé officiellement à maintenir à huit pour cent la hausse des dépenses publiques, le Parti conservateur refuse la loi destinée à réduire l'inflation. De leur côté, les dirigeants syndicaux réclament le retrait pur et simple du projet de loi, sous prétexte qu'il ne limite pas les profits des entreprises et ne réduit pas les taux d'intérêt hypothécaire. En d'autres mots, puisque le projet de loi a des défauts, il faut le supprimer. Si toutes les mères supprimaient les enfants qu'elles mettent au monde quand ceux-ci ne sont pas parfaits, il n'y aurait probablement pas grand monde sur la terre. Et peut-être pas les politiciens et les syndicalistes actuellement si fiers de perfection. Ces gens semblent oublier que dans l'état actuel de

l'économie canadienne, un simple ralentissement de l'inflation sera un bienfait pour l'ensemble des citoyens.

La loi anti-inflationniste a, incontestablement, besoin d'amendements dans le domaine du contrôle des prix, en particulier ceux des denrées alimentaires, qui forment le poste le plus important du budget familial. La baisse des taux d'intérêt hypothécaire est également nécessaire à la relance de la construction d'appartements familiaux à prix modique. Bref, les critiques des syndicats sont utiles dans la mesure où elles sont des suggestions pour améliorer la loi et non pour la supprimer. Il en est de même pour les critiques de l'opposition. Il est, en effet, évident que le plus puissant facteur d'inflation au Canada est le gouvernement dont les budgets astronomiques et déficitaires engendrent une masse monétaire pléthorique et, par conséquent, inflationniste.

Les partis d'opposition et les centrales syndicales ont une grande responsabilité dans l'éducation des citoyens. C'est précisément en convainquant les Canadiens de la nécessité d'une politique d'austérité de la part de l'Etat que la pression de l'opinion publique forcera les gouvernements à réduire leurs déficits budgétaires, sans compter leurs dépenses superflues. Il est, en effet, scandaleux qu'en période d'inflation et de chômage ex-

ceptionnel le gouvernement provincial ait dépensé \$427 000 pour les cérémonies d'ouverture de l'aéroport Mirabel. Il est également scandaleux que le seul aménagement de bureaux de ministres fédéraux ait coûté jusqu'à \$75 000 chacun. Des millions de dollars d'impôts sont ainsi littéralement gaspillés par les gouvernements.

Malheureusement, les politiciens et les syndicalistes, au lieu d'éduquer leurs électeurs et leurs membres, se complaisent dans la démagogie. Les politiciens, en ne cherchant qu'à embêter le gouvernement et en sacrifiant l'intérêt des citoyens à leur image électorale. Les syndicalistes, en exigeant des hausses de salaire irréalistes et en déclenchant des grèves inutiles pour justifier leurs postes et entretenir leur image de serveurs incorruptibles et irrévocablement dévoués aux intérêts des classes laborieuses. La meilleure preuve du comportement démagogique et de l'attitude irresponsable des partis d'opposition et de bien des centrales syndicales, c'est qu'ils ne fournissent pas un programme de rechange pratique de lutte à l'inflation pour remplacer celui qu'ils critiquent. En résumé, la lutte à l'inflation est la responsabilité de l'ensemble des citoyens. Et personne n'a le droit d'attendre du gouvernement la solution de ce problème majeur sans y aller lui-même de sa coopération effective.

Ivan GUAY

bloc-notes

Wagner dans la course

S'il restait permis, la semaine dernière, de se demander si M. Claude Wagner allait s'inscrire ou non dans la course au leadership du parti conservateur, tout doute est désormais exclu depuis l'entrée en lice officielle du député de Saint-Hyacinthe.

Décidément, il y a beaucoup d'appelés dans ce concours pour trouver un successeur à M. Robert Stanfield. Mais, à la fin du congrès de février, il ne saurait y avoir qu'un élu. Le nombre des candidatures est tel qu'on éprouve quelque mal à en tenir le compte exact. Ainsi, la semaine dernière, l'annonce d'une candidature nouvelle est pratiquement passée inaperçue ici: c'est celle de M. Joe Clark, député de l'Alberta, venu spécialement à Montréal pour faire savoir qu'il est candidat. Ce M. Clark s'exprime bien en français, il s'affiche comme le partisan d'une décentralisation des pouvoirs au Canada, trait qui devrait normalement plaire aux électeurs québécois.

Mais la rivalité entre M. Brian Mulroney et M. Wagner est déjà telle qu'elle suffit pour rejeter dans l'ombre les autres candidatures. On sait que M. Mulroney, avocat de Montréal, a déjà annoncé sa candidature, que la lutte pourrait être chaude entre deux aspirants qui prétendent détenir des titres égaux à l'appui des délégués de cette province. A moins qu'un troisième joueur québécois ne se manifeste, ce qui reste théoriquement du domaine du possible.

Si les candidats Mulroney et Wagner partent avec des chances égales et que cette situation doit

conduire à l'impasse, de plus en plus d'yeux se tourneront alors vers M. Loughheed, Premier ministre conservateur de l'Alberta, dans lequel beaucoup de partisans mettent leurs complaisances et leurs espérances, bien que M. Loughheed n'ait nullement donné l'impression jusqu'ici qu'il aspirait à jouer un rôle sur la scène fédérale.

M. Wagner sera donc jugé par ses pairs, si ce langage n'est pas outré. (Personne n'ignore que M. Wagner a exercé les fonctions de juge, avant de siéger comme ministre de la Justice dans un cabinet libéral, celui de M. Jean Lesage).

Le candidat apporte dans la vie publique une personnalité complexe et l'expérience d'une carrière sinon sinieuse du moins marquée de péripéties diverses. Partisan depuis longtemps avoué de "la loi et de l'ordre", sa démarche reste ondulante dans plusieurs domaines. Mélange de force et de flexibilité? A bien des égards, M. Wagner reste une personnalité insaisissable. Pourtant, l'impression dominante qu'il laisse aux foules est celle de la fermeté dans la défense de "la loi et de l'ordre".

Le thème est populaire ici en ce moment, pour les mêmes raisons qu'un Ronald Reagan, aux Etats-Unis, plaie à une aile importante du Parti républicain. Mais de quel tirant d'eau le "cuirassier" Wagner est-il capable dans les eaux passablement houleuses en ce moment, du Canada? Nous serons fixés sur ce point plus tard. Ce qui reste assuré, c'est que le prochain chef conservateur ne sera pas élu par les seuls délégués de la province de Québec.

Guy CORMIER



Droits réservés

LETTRES

Des énormités dans "Perspectives internationales"

"Perspectives internationales" publiait récemment, sous la signature de son co-éditeur, M. Louis Balthazar, un article qui, notamment, prêtait à "la majorité des intellectuels québécois une sympathie avouée à l'endroit des pays arabes dans le conflit qui les oppose à Israël". Publiée par le ministère des Affaires extérieures, la revue prétendait aussi que la politique étrangère du Canada avait fait "d'énormes progrès ces dernières années dans le sens du bilinguisme et d'une plus grande attention accordée aux intérêts de la population francophone du Canada..." Etant donné la grande diffusion de cette publication tant au Canada qu'à l'étranger, de même que son impact sur l'opinion publique et tout particulièrement dans les milieux diplomatiques, universitaires et politiques, un groupe d'étudiants québécois en sciences politiques ont tenu à dénoncer cet article. Voici la lettre qu'ils ont fait parvenir au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen.

Monsieur le Ministre,

Nous venons de prendre connaissance de l'article de M. Louis Balthazar intitulé: *La politique étrangère du Canada et les intellectuels québécois*, dans le numéro de juillet-août 1975 de la revue "Perspectives internationales" publiée par votre ministère.

Vu l'importance de cette publication, sa grande portée dans les milieux diplomatiques et universitaires et le statut de codirecteur à la rédaction qu'occupe l'auteur, nous désirons porter à votre attention les sérieuses anomalies et contradictions que nous avons relevées dans cet article, le manque de connaissance dont fait preuve M. Balthazar de la politique étrangère et des relations internationales, de même que le caractère tendancieux et opportuniste de son interprétation.

Les idées émises lors de cette séance d'information tenue les 13 et 14 mars dernier telles que rapportées par M. Balthazar, ne sauraient représenter, comme le prétend faussement l'auteur, le point de vue des intellectuels du Québec et jettent au contraire beaucoup de discrédit sur eux. En aucune façon, ce petit groupe d'individus ne peut se présenter comme le porte-parole d'une majorité qui n'était pas présente à cette session. Par ailleurs, si le compte rendu de cette réunion est exact, les opinions exprimées sont, à notre avis, dépourvues de toute base scientifique essentielle à l'analyse de la politique étrangère. Elles s'inscrivent plutôt dans un cadre de référence emprunté à l'idéologie, à l'émotivité, à la morale populaire et surtout au sens commun. Au mépris de la rigueur intellectuelle et de l'éthique que doit

posséder un codirecteur, M. Balthazar tente au surplus de leur donner un sens et une valeur sociologique qu'elles n'ont pas. Ses prétentions élitistes sont d'une naïveté inquiétante.

Pendant plus de cinq ans, nous nous sommes voués à l'étude de la science politique et particulièrement des relations internationales suivant une approche scientifique. Les connaissances acquises nous permettent de qualifier d'aberrants les propos dont M. Balthazar se fait l'écho. Comment un observateur averti de la dynamique du phénomène politique peut-il parler d'une conception québécoise du système international? Des différences de conception sont sûrement possibles et elles existent; cependant elles ne tiennent pas aux particularités socio-culturelles mais plutôt au degré de formation intellectuelle. Un sondage d'opinions dans tout le Canada montrerait peut-être des distinctions d'attitudes entre le Québec et le reste du Canada en ce qui a trait, par exemple, à l'ordre des priorités et à l'orientation à donner à la politique étrangère canadienne. En matière politique, les attitudes des Canadiens sont toujours fortement régionalisées. Cependant au plan de la pensée systématique, de telles distinctions n'obéissent pas à ces règles. Nous croyons au contraire que parmi les intellectuels, bon nombre de Québécois et de Canadiens anglophones partagent les mêmes conceptions du système international. Soutenir le contraire, comme le fait M. Balthazar, est une absurdité théorique et c'est confondre les niveaux d'analyse.

Les propositions énoncées concernant la réorientation de la politique étrangère du Canada, illustrent bien les fondements émotifs et idéologiques des raisonnements qui ont prévalu lors de cette séance d'information. Il est plus que déconcertant de voir que des personnes qui se donnent le titre d'intellectuel, veulent axer la politique étrangère canadienne au Moyen-Orient dans une direction donnée, avec comme seule justification la sympathie éprouvée par certains groupes québécois envers les pays arabes. Aucun individu le moins éclairé ne peut reprocher au Canada de se ranger du côté des Etats capitalistes puisque ses structures politiques, sociales et économiques l'imposent. Il faut être vraiment irréfléchi pour demander au Canada de soutenir les revendications des pays du tiers monde au détriment des pays industrialisés sans faire au préalable une analyse sérieuse des implications tant nationales qu'internationales. En conséquence, Monsieur le Ministre, nous ne voulons pas être associés aux idées farfelues que M. Balthazar attribue à tort aux intellectuels du Québec.

L'analyse à laquelle se livre l'auteur dans la dernière partie de son article au sujet de la politique étrangère du Canada, démontre clairement une faiblesse théorique et une absence éhontée de réalisme. En plus d'utiliser à mauvais escient plusieurs termes et de faire de grossières erreurs sémantiques, M. Balthazar se livre à une interprétation d'une confusion conceptuelle déconcertante sur le bilinguisme et le biculturalisme. Le Canada, comme tout autre pays, conduit sa politique étrangère en fonction de ses intérêts nationaux (commerciaux, politiques et stratégiques, etc...), à travers diverses "situations". L'attention portée à la francophonie et au bilinguisme ne saurait être que relative à l'administration, au recrutement des diplomates et des fonctionnaires et à l'immigration, mais toujours dans une perspective instrumentale pour mieux atteindre d'une part, ses objectifs fondamentaux et d'autre part, satisfaire une opinion publique francophone. La même analyse vaut pour le maintien de l'équilibre entre pays francophones et anglophones en ce qui a trait à la distribution de l'aide extérieure. Mais faire du bilinguisme une donnée centrale et parler de politique étrangère biculturelle comme le fait M. Balthazar, c'est oublier toutes ces distinctions élémentaires et, par conséquent, son incompétence n'est plus alors à démontrer.

Les incompatibilités qu'il voit entre praxis et théorie relèvent beaucoup plus d'un obscurantisme que de principes réfléchis. On découvre le comble de l'absurde quand M. Balthazar avance que les "vœux des intellectuels" québécois sont peut-être irréalisables, alors qu'il voudrait les voir pris en considération par les autorités. De telles aberrations, non seulement nuisent-elles à la réputation des intellectuels québécois, mais gênent le dialogue nécessaire entre praticiens et théoriciens de la politique étrangère. Dans ce contexte, votre discours ne pouvait être plus pertinent, en rappelant les contraintes qui conditionnent la politique étrangère et la nécessité d'en tenir compte.

Toutes ces considérations, si brèves soient-elles, montrent que l'auteur est incapable d'écrire sur la politique étrangère du Canada, qu'il manifeste une grande ignorance, qu'il fait de la fausse interprétation et, en conséquence, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de démettre M. Louis Balthazar de sa fonction de codirecteur à la rédaction de la revue "Perspectives internationales" afin d'en préserver la qualité et la bonne réputation.

Denis LALIBERTÉ, Montréal,
Michel PRATT, Longueuil,
Candide CHAREST-WALLOT, Montréal,
Claude BAILLARGEON, Sainte-Foy.

Une grève désastreuse

Le vendredi 14 novembre 1975 marquera l'un des jours les plus sombres de l'histoire du magazine Québec Chasse et Pêche. Pour la première fois en cinq ans, notre vaillante petite entreprise a dû congédier du personnel: nous avons temporairement mis à pied quatorze employés. Raison: grève des postes.

Cette mise à pied n'a pas fait de bruit: les petites compagnies ne font pas d'histoires. Elles ferment leurs portes en silence sans élever un cri. Mais quand la petite entreprise tombe, le pays entier fait banqueroute.

C'est droit à la banqueroute nationale que nous mène l'actuelle grève des postes. Nous, éditeurs du magazine, sommes particulièrement touchés. Mais toute l'économie canadienne en souffre aussi. Les argent ne rentrent plus. Les comptes et les dettes s'accroissent. Les

intérêts se multiplient. Les profits sont anéantis. Les faillites pointent à l'horizon et ceux qui y échappent, feront face à des conditions économiques plus difficiles que jamais. Il en résultera des coûts d'opération et de production plus élevés, des frais d'administration accrus, de la perte de personnel qualifié et une baisse générale de l'efficacité.

Voilà, toutes réunies, les composantes de l'inflation. Cette inflation que les gouvernements combattent et que les syndicats dénoncent, c'est eux-mêmes qui la provoquent par une grève futile et ruineuse. Le gouvernement fédéral utilise un fort-en-gueule comme Bryce Mackasey pour servir des ultimatum aux grévistes. Au lieu de chercher avec diligence des solutions aux problèmes et des compromis acceptables, le ministre responsable semble faire tout en son pouvoir



Droits réservés

pour soulever l'ire de la partie syndicale, imitant bien en cela son patron Pierre Elliott Trudeau qui, il y a bien peu de temps, criait des grossièretés à d'autres travailleurs des postes, les "gars de Lapalme".

Les syndicats, eux, tombent dans le panneau et répondent coup pour coup à la provocation de l'employeur. S'ils avaient un peu d'imagination, les postiers trouveraient mille façons de harceler la partie patronale et de mettre les rieurs de leur bord. Ainsi, ils pourraient boycotter tout le courrier gouvernemental, en commençant par l'impôt sur le revenu, les taxes et les licences de toutes sortes. En un second temps, ils pourraient paralyser les transactions de toutes les grosses entreprises qui s'enrichissent aux dépens du citoyen moyen: compagnies de pétrole, réseaux d'électricité, compagnies de finance, banques.

On entendrait alors retentir, d'un bout à l'autre du pays, une vague de protestations que le gouvernement central ne pourrait pas ignorer.

Au lieu de cela, les syndicats se font des ennemis sur tous les plans: ils font perdre de l'argent à leurs membres en grève, — argent qu'ils ne sont même pas assurés de récupérer après le règlement du conflit, — causent du chômage et perdent l'estime du grand public.

Il est du devoir des postiers de retourner au travail, à n'importe quelle condition, quitte à continuer les négociations. C'est un devoir impérieux car, lorsque le gouvernement n'est pas responsable, l'ouvrier doit l'être doublement.

Les éditeurs du magazine

QUEBEC CHASSE ET PÊCHE,
Henri POUPART,
André Y. CROTEAU,
Pierre BESSETTE.

L'Ile Maurice parle créole

Je voudrais profiter de la lettre de Mme G.H. Gerald-Lenoir, parue dans LA PRESSE du 6 novembre 1975, pour corriger une ou deux erreurs fondamentales qui ne sont que trop souvent répétées dès qu'il est question, dans les médias du Québec, de la situation linguistique à l'Ile Maurice.

Je désire donc attirer l'attention de vos lecteurs sur les faits suivants:

1.—La langue maternelle des Mauriciens, c'est le créole. Forge par les esclaves d'origine africaine durant le régime colonial français et enrichi de l'apport asiatique sous le régime britannique, le créole est aujourd'hui le seul véritable lien organique entre Mauriciens de toutes les origines.

2.—Il est vrai qu'un enfant peut "entendre le français dès le berceau" et "apprendre les fables de La Fontaine sur les genoux de sa

mere", mais cet enfant sera né au sein de la communauté franco-mauricienne, qui représente moins de cinq pour cent de la population.

Le français survit à ce niveau comme la langue ancestrale, tout comme l'hindi, l'ourdou, le tamil, le haka et plusieurs autres langues au sein des autres communautés.

3.—L'anglais est non seulement la langue officielle, mais aussi la langue d'enseignement. Le français conserve, cependant son prestige "culturel", il sert à rejoindre les masses — à cause de ses affinités avec le créole — par le biais des journaux, de la radio-télévision et du cinéma, et il est enseigné comme langue seconde.

J'espère que ces lignes dissiperont une fois pour toutes les malentendus qui semblent subsister à ce sujet.

M. Khalid J. KHAN,
Montréal.

Une drôle d'histoire

Tous ceux qui ont voyagé en France connaissent la pittoresque abréviation (P.T.T.) pour désigner les trois services qui réunissent les communications: Postes, Téléphone, Télégraphe.

Or, récemment durant la non moins pittoresque grève postale au Canada, une Canadienne voyageant en France a voulu envoyer un télégramme à sa famille pour transmettre des nouvelles. A un bureau de poste où elle s'est présentée

pour expédier le télégramme, la bureauiste a refusé l'envoi de la dépêche, en alléguant que, par sympathie pour les confrères des postes canadiens, elle ne pouvait accepter la transmission du message.

Heureusement, l'histoire finit bien puisque la voyageuse canadienne a réussi, de sa chambre d'hôtel, à téléphoner à sa famille à Montréal.

François HONE
Montréal

L'enseignant mérite le respect

S'il est un métier exigeant, difficile et même épuisant malgré sa noblesse et ses avantages, c'est bien l'enseignement, surtout au primaire et au secondaire.

Or, présentement, il y a trop d'élèves dans les classes, les horaires sont surchargés et les conditions générales de travail de l'enseignant sont telles qu'à notre avis, l'instituteur ou le professeur qui est payé \$10,000 et un peu plus ne gagne pas plus comparativement que l'institutrice de la petite école de campagne, qui, autrefois, devait enseigner à 5 ou 7 divisions et qu'on payait 300 dollars par année, même si elle devait, en plus de son travail, faire la conciergerie, allumer la fournaise, etc.

On s'imagine peut-être que l'enseignant d'aujourd'hui, qui travaille dans de belles grandes écoles munies de laboratoires "censément" bien équipés, ne peut se comparer à celui d'autrefois. Or, la vérité, l'arrière-vérité, c'est que même en 1975, certains enseignants doivent quêter et presque se "battre" parfois pour revendiquer le plus élémentaire matériel didactique sans oublier que même les crayons ne leur sont pas fournis. Dans certaines écoles les conditions (locaux, répartition des tâches, surcoût de travail, classes trop nombreuses, etc., etc.) sont telles qu'il n'est pas exagéré de dire que l'enseignant moderne au niveau élémentaire et secondaire, et peut-être même à d'autres niveaux, a absolument raison d'être mécontent de son sort.

Je n'ai point besoin de pérorer

longtemps sur l'importance exceptionnelle de la carrière de l'enseignement pour que nous comprenions que s'il est un métier dans lequel les gens devraient être bien payés et bien considérés, c'est sûrement dans l'enseignement.

Certes, il y a parmi les enseignants modernes un groupe d'existentialistes matérialistes à outrance qui, en dehors de la paye et des deux mois de vacances, se fichent pas mal des élèves et de l'éducation, surtout dans le secteur public. D'ailleurs, en maints endroits, dans les "monstrueuses écoles régionales", l'éducation dans le sens propre de ce mot n'est même pas au programme, c'est-à-dire qu'on n'a plus le temps d'en faire parce qu'on court littéralement d'un cours à l'autre pour y recevoir ou pour y donner de l'enseignement, un point c'est tout.

Il n'en reste pas moins que, présentement, l'ensemble des professeurs sont de grande qualité et qu'ils méritent plus de respect que les gouvernements, les négociateurs de tout acabit et la population en général leur en témoignent (...).

Guy MILOT,
Laval

S.V.P. LA PRESSE publie avec plaisir les lettres qui répondent aux conditions suivantes: intérêt du sujet, concision, courtoisie dans la discussion, nom et adresse de l'auteur. Elle se réserve le droit de les abréger au besoin et d'accorder priorité aux lettres dactylographiées.

L'intoxication par le mercure

L'article "L'intoxication par le mercure" — Les 400 ouvriers de la Domet sont plus en péril que les Cris" publié dans votre numéro du 18 octobre dernier démontre une fois de plus que certains reporters et rédacteurs, en mal de nouvelles à sensation, n'hésitent pas à tirer des conclusions hâtives sans connaître suffisamment le sujet qu'ils traitent.

En puisant des renseignements dans deux de nos propres rapports sur les concentrations de vapeur de mercure à l'atelier de chlorure-alcali à Lebel-sur-Quévillon, votre reporter a préféré passer sous silence la raison pour laquelle ces rapports et d'autres rapports semblables sont établis, soit d'apporter les mesures correctives nécessaires lorsque des situations anormales sont décelées. En soulignant erronément que la seule mesure de sécurité existante est le port d'un masque de protection, votre reporter a aussi omis de faire mention des nombreuses mesures correctives et préventives mises en vigueur par la Société pour protéger la santé des 45 employés de l'atelier de produits chimiques.

L'article laisse entendre que la direction de Domet a été néglig-

gente quant aux programmes de santé et de sécurité à l'usine de Quévillon. En réalité, nous n'avons cessé de réduire les risques de contamination par le mercure même si, en raison de sa volatilité, une certaine quantité de ce métal tend à s'échapper au cours de la fabrication du chlorure.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général des relations publiques.

Thomas BABINSKI

N.D.L.R. Dans son édition du 15 octobre 1975, soit trois jours avant la publication de l'article dont il est fait mention dans votre lettre, LA PRESSE a consacré trois articles (toute une page-cahier) sur le problème de la pollution par le mercure dans votre usine de Lebel-sur-Quévillon. Le plus long de ces articles décrit et explique, comme vous le constaterez à la simple lecture, toutes les mesures prises par la société Domet pour lutter contre la pollution depuis son établissement dans la région en 1966. Il est également fait mention dans un autre de ces articles de vos projets futurs.

Huguette Laprise

C'est ça la formation! Amen!

Monsieur Souline,

A la lecture de votre opinion publiée le 6 novembre sous le titre "En éducation il faut une révolution ou presque", j'ai le goût de me taire; mais, je vous suis trop reconnaissant d'avoir bien voulu me définir le mot "formation" plutôt que d'ironiser là-dessus comme dans votre lettre du 12 septembre...

Permettez-moi, pour le bénéfice des lecteurs à qui votre lettre aurait échappé, de citer cette définition: "Mais l'éducation n'est pas seulement l'instruction. Une formation s'impose. Mais pour moi la formation est un terme bien précis.

On peut être formé en mathématiques, en philosophie, en pédagogie, etc. C'est à partir de l'acquisition de ces aptitudes particulières que s'élabore par le phénomène de transfert, une certaine manière d'être, qui consiste à savoir se débrouiller dans la vie tout seul, à examiner une situation, à porter un jugement et prendre une résolution adéquate, en un mot acquérir la maturité d'esprit..."

Voilà précisément en d'autres mots les manières d'être que préconise le ministère de l'Éducation en information scolaire et professionnelle: "...la somme des informations est beaucoup moins importante que le développement des aptitudes à chercher et à traiter avec une information largement disponible dans le milieu. C'est pourquoi, nous chercherons à lui faire découvrir comment analyser sa situation, comment chercher à trouver des réponses adéquates, comment les organiser et les interpréter..."

Comme ces suggestions méthodologiques furent à l'origine d'une poignée, et comme votre définition de la formation de l'esprit, est dans le même sens, je ne vois pas la nécessité de poursuivre plus loin cette dernière riposte. Et avec vous, je suis d'accord: l'éducation attend encore son Copernic". Ainsi soit-il!

(M. Souline, vous n'êtes pas en retard...)

Réjean TRANQUILLE
LaSalle

Le coût des hôpitaux

J'ai lu avec un très vif intérêt un article de Dame Claire Dutrisac publié le 19 novembre sous le titre "Québec ne paiera plus les déficits des hôpitaux".

La logique de ce texte présentait les orientations du ministre Claude Forget face au coût "excessif" des services de santé au Québec. Absorption faite des "arabesques latérales" de certains, le système de santé du Québec procède sûrement des conclusions du "Némésis médical" de Monsieur IVAN ILLICH, fondateur du CIDOC.

Je crois qu'il y a ici une philosophie morbide et une orientation nouvelle à découvrir.

Sous les couts "en pinacle" se cache une logique morbide de sur-enchère paranoïaque.

Il est souvent révélateur de constater la différence ineffable entre la valeur réelle et la valeur marchande.

Une introspection syndicale et individuelle est essentielle, car les abus de certains privent les autres de leur part méritée, v.g. les soins dentaires pour tous et pourquoi pas la chiropratique? Par les abus de certains plusieurs doivent subir l'odieuse d'une double taxation

J. O. Edgar HOULE,
Montréal.

Le thème "Faut se parler" est-il subversif?

Le thème de l'actuelle campagne publicitaire de l'entreprise John Labatt Limited peut-il être considéré, du point de vue de son efficacité symbolique auprès des Québécois et des Québécoises, comme un message politiquement subversif?

Dans quelle mesure le slogan "On est six millions, faut se parler" contient-il une information pertinente pour les Québécois et les Québécoises, si on admet qu'une information est réellement pertinente pour celui qui la reçoit à partir du moment où il a le pouvoir de l'utiliser de manière à ce qu'elle transforme le système et la structure dans lesquels elle circule? Cela apparaît-il pertinent, dans la conjoncture actuelle, de renvoyer au Québécois l'image de celui qui ne parle pas? Le problème est réel: les Québécois ont une urgence, celle de reconquérir collectivement la parole. Alors, demander aux Québécois par le moyen de la publicité de se parler entre eux, peut-il réellement les conduire à retrouver la parole collective?

Tout compte fait, on peut penser que si la campagne publicitaire est efficace commercialement (i.e. si l'entreprise John Labatt Limited réussissait à vendre plus de bière aux Québécois), elle aura certainement un effet symbolique supplémentaire en tant qu'élément de culture de masse qui conditionne nos comportements psychosociaux. Si la campagne est efficace, on peut émettre l'hypothèse que les Québécois et les Québécoises vont exprimer ce qu'ils (elles) pensent de leurs relations avec les autres (dans l'amour, sur les lieux du tra-

vail, dans leur recherche de la connaissance), d'avantage dans des termes qui vont évoquer la communication interpersonnelle: "Comment ça se fait qu'on se parle jamais?", "Pourquoi tu veux me parler?", "Je ne veux pas te parler", "Je veux te parler", etc. On pourrait renforcer l'hypothèse en disant que si la campagne est symboliquement efficace, elle pourrait servir à sensibiliser à un discours collectif plus global qui prend de l'importance actuellement et qui vise le déblocage corporel de la communication: popularité de l'improvisation théâtrale, de la pratique du yoga et de la méditation (conscientisation corps-esprit), du mouvement théorico-thérapeutique du "potentiel humain" (bio-énergétique, thérapie du gestalt, groupes de rencontres), etc.

On en arrive ainsi à se poser la question principale, à laquelle renvoie l'analyse du slogan: une libération de la parole au niveau de la communication interpersonnelle entre les Québécois peut-elle conduire à la libération de la parole collective? On a trop souvent hâtivement formulé cette question de manière binaire: "ou nous sommes pour la libération individuelle ou nous sommes pour la libération collective". Depuis octobre 70, toutes les personnes qui manifestent un désir de "changement radical" dans le pays du Québec se confrontent, un jour ou l'autre, à cette question. Il est urgent de sortir de cette impasse produite par une logique digitale parce que, pour le moment, ce sont les forces politiques technocratiques qui triom-

phent: on assiste présentement à la mise en place, aux deux niveaux de gouvernement, d'une infrastructure de réseaux de circulation de l'information (téléphonie, câblodistribution, radiodiffusion et informatique combinés dans des systèmes de télécommunication). Cette infrastructure est un formidable instrument de contrôle politique de la parole des Québécois. On nous en met plein les yeux et les oreilles: voilà pourquoi on ne peut plus se parler! Le désir d'une libération du corps, de la relation corporelle à l'autre, n'est pas à opposer à notre libération collective: c'est un processus nécessaire qui contient en lui-même la potentialité d'une libération politique.

Libérer son corps cela veut dire non seulement être bien dans sa peau mais aussi être conscient de la répression politique actuelle par laquelle le capitalisme marque nos corps (il faut lire là-dessus M. Foucault, Surveiller et punir, Gallimard, 1975). Il faut lutter contre l'institutionnalisation à outrance de la télécommunication électronique, il faut accroître le nombre et la qualité des situations dans lesquelles nous nous retrouvons sur le mode de la communication rapprochée. La libération de la parole de nos corps n'est peut-être pas suffisante à notre libération politique collective: elle y est, en tout cas, certainement nécessaire.

Mais revenons à l'impératif commercial du slogan publicitaire Labatt. Si ce message était vraiment subversif, il devrait nous conduire à fermer notre récepteur de télévision pour arrêter le "bourrage

de crâne" généralisé du discours de la télévision commerciale. C'est ici qu'apparaît la contradiction dans l'information que véhicule le discours de la publicité. L'appareil commercial publicitaire est un élément moteur pour alimenter l'actuelle mise en place par le pouvoir technocratique de l'infrastructure de contrôle politique des citoyens québécois par les télécommunications. Il est difficile d'imaginer, par exemple, l'entreprise John Labatt Limited ou l'entreprise BCP Publicité Ltée en train de chercher à nous convaincre de fermer notre récepteur de télévision. Une opération subversive qui chercherait à lutter explicitement contre la pollution informationnelle (par la télévision de masse se répercuterait évidemment sur l'industrie publicitaire (entre autres!)). Ajoutons que cela conduirait sans doute paradoxalement à accroître les revenus dans l'industrie de la bière!

A moins de se nier lui-même, le discours publicitaire ne peut contenir une information réellement pertinente pour la transformation de la culture populaire des Québécois, i.e. une information qui les sensibiliserait à devenir des personnes autonomes psychologiquement et ainsi capables d'imaginer de nouvelles structures d'autogestion politique collective. La subversion institutionnelle au moyen d'actions favorisant la communication rapprochée et la lucidité politique est-elle encore possible ailleurs?

SERGE PROULX,
directeur du module
de communication
à l'Université du Québec.

VENTE jusqu'à **20% RABAIS**
NOUVEAU MODÈLE 1976 POUR 7 JOURS SEULEMENT
FENÊTRES
d'ALUMINIUM HIVER-ÉTÉ

6 couleurs
Finis email
cuit
3 rainures

• Fabriquées au Québec par des Québécois pour notre climat rigoureux

- **CONTRÔLE RÉVERSIBLE**
Les deux côtés des fenêtres se nettoient facilement de l'intérieur.
- **CALFEUTRAGE**
Calfeutrage de laine traitée au silicone. Pas de perte de chaleur et glissement plus doux des fenêtres.
- **AUTOREMISAGE**
Élimine la pose et l'enlèvement saisonniers des moustiquaires et des fenêtres.
- **ALUMINIUM REFOULÉ**
Fabrication traitée à chaud assurant long usage, sans ennui — antirouille — solide.
- **VERROUILLAGE SÛR**
Fenêtres se verrouillant facilement en plusieurs positions, à l'abri des voleurs.

ESTIMATION GRATUITE
Tél. 342-3800

GARANTIE MORRIS
depuis plus de 50 ans
"Marchandise satisfaisante" ou
"remplacée sans frais supplémentaires"

Ne pas confondre avec les imitateurs.
Nous avons déménagé de Côte-de-Liège à un endroit plus commode.

WM MORRIS & FILS
MTL INC.
LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTRES

5479, avenue Royalmount, V.M.R. (1^{re} rue à l'ouest du boul. Decarie).

SOIR, CONGÉ OU FIN DE SEMAINE 737-1960

Succursale à Québec 263, rue Saint-Paul Tél. 692-2127

explorez...

la BARBADE ou NASSAU

2 semaines à partir de
\$449

(à partir de \$398 en automne)

Departs tous les samedis.
Découvrez le charme de la
Barbade et vivez des vacances
inoubliables sur cette île pitto-
resque.

2 semaines à partir de
\$399

(à partir de \$249 en automne)

Departs tous les dimanches.
Nassau restera dans votre
mémoire pour son chaud cli-
mat, ses plages tranquilles et
sa vie nocturne excitante.

Les vacances



comprendent:

PERMIS No 50240

• Vol aller-retour • Repas et consommations sans frais à bord de l'avion
• Transfert et manutention des bagages • Logement de 14 nuits
(occupation double) • Services d'un représentant local SkyLark • Sac
de plage SkyLark.

Taxes, frais de service et pourboires
en sus. Les prix sont cités par
personne et varient selon la date de
départ et le logement choisis.
Référer à la brochure de Vacances
SkyLark pour les conditions de
dépôts et paiements ainsi que les
penalités d'annulation.



CONSULTEZ L'UN DES AGENTS DE VOYAGES CI-DESSOUS:

Vous désirez du bon temps?



Adressez-vous à l'une ou à l'autre de ces

AGENCES DE VOYAGES

CENTRE-VILLE

VOYAGES A.M.C. LTÉE 1110 ouest, Sherbrooke suite 2108 845-3241

AMERICAN EXPRESS CO. LTD. 1200, rue Peel 861-3611

VOYAGES BEL-AIR INC. 2155, rue de La Montagne 844-8817

VOYAGES R. BERGERON INC. Metro Guy 935-1182

VOYAGE HONE 1460, Union 845-8221

VOYAGES KUEHNE & NAGEL 485, rue McGill 861-9311

AGENCE DE VOYAGES HENRI KELENY 2112, boul. St-Laurent 845-3111

AGENCE DE VOYAGES MEADOWS 751 Square Victoria 849-1243

VOYAGES SELECT LTÉE 620, rue Cathcart 866-3345

TOURING CLUB MONTRÉAL INC. 1401, rue McGill 288-7111

TOUREX VOYAGES INC. 1454 de La Montagne, suite 211 843-8873

VOYAGES TRAVELAIDE 1010 ouest, rue Sainte-Catherine 861-7272

AGENCE DE VOYAGE VIAU 1218, rue Union, Carré Phillips 866-9381

AGENCE DE VOYAGES VIAU 3428, rue St-Denis 842-1751

VOYAGES ESPAGNE 1117 ouest, rue Ste-Catherine 849-6287

EST

AGENCE DE VOYAGES ATLAS 1821 est, rue Sherbrooke 527-8881

VOYAGES R. BERGERON INC. 7190, boul. Pie-IX 376-6700

AGENCE VOYAGE INTERNATIONAL 1569 est, rue Jean-Talon, 728-9281

AGENCE DE VOYAGES MAISONNEUVE 3905 est, RACHEL 255-4162

VOYAGES TRAVELAIDE 4454, rue Saint-Denis 845-8225

VILLE D'ANJOU

AGENCE DE VOYAGES MARTIN Place Versailles 353-6930

AGENCES DE VOYAGES VIAU 7275 est, rue Sherbrooke 353-7650

Les Galeries d'Anjou

QUEST

AGENCE DE VOYAGES ATLANTIC & PACIFIC 4898, ch. Queen Mary 735-4181

AGENCE DE VOYAGES LaSALLE 388, rue Laffleur 366-8262

VILLE MONT ROYAL

AGENCE DE VOYAGES LIBMAN 1255, boul. Laird, suite 320 735-6456

NORD

VOYAGES R. BERGERON INC. 7725, rue St-Denis 273-3301

VOYAGES MONTAMBAULT INC. Plaza St-Hubert 279-7321

TOTAL VOYAGES ENR. 361 est, boul. Henri-Bourassa 382-2429

VOYAGES TRAVELAIDE 911 est, rue Beaubien 273-7755

LAVAL

TOURING CLUB MONTRÉAL INC. 1950, boul. 669-0823

AGENCE DE VOYAGES VIAU Carrefour Laval 688-6211

VOYAGES MONTAMBAULT INC. 512, boul. des Laurentides, Pont-Viau 669-1738

VOYAGES MONTAMBAULT INC. Centre d'achat Duvernay 661-4860

VOYAGES TRAVELAIDE Centre Laval 688-5310

ST-EUSTACHE

VOYAGES MONTAMBAULT INC. 350, boul. Sauvé, St-Eustache 627-4761

RIVE SUD

G.W. CLARK & CO. LTD. 43, rue Green, Saint-Lambert 671-5555

VOYAGES TRAVELAIDE Centre Place Longueuil 679-3777

RIEUIL

AGENCE DE VOYAGES POIRIER 600, boul. Laurier, Beloeil 467-8971

Voyagez rassuré, demandez à votre

Agence de Voyages, l'assurance voyage

souscrite auprès de Lloyd's de Londres par l'intermédiaire

de l'Agence d'Assurance le Voyageur Ltée

Consultez nos pages touristiques chaque samedi

Boscoville veut se libérer de l'ingérence des fonctionnaires

par Claire DUTRISAC

Le conseil d'administration de Boscoville demande au ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, d'intervenir pour que cesse l'ingérence des fonctionnaires dans les opérations internes de l'établissement.

Cette immixtion directe du MAS dans l'organisation scientifique et technique de Boscoville menace le caractère original de cette institution de réputation internationale.

Quand a éclaté, vers la fin du mois d'octobre, le scandale des jeunes délinquants détenus dans des prisons d'adultes, le MAS a fait appel, entre autres établissements, à Boscoville pour l'aider à rétablir une situation inacceptable.

Boscoville est une maison de rééducation à long terme; il n'a pas pour mission d'assurer des services de première ligne, comme, par exemple, le centre d'accueil Saint-Vallier. Cependant, devant cet état d'urgence, Boscoville a offert au MAS d'assumer,

pour la période de crise, la responsabilité de 127 jeunes, dont vingt au lieu de seize dans deux unités d'observation-diagnostic.

Bien entendu, le MAS n'accordait aucun supplément de personnel pour cet accroissement de travail: de 91 jeunes, on passait à 127. Une équipe de six personnes a été prêtée à Boscoville, jusqu'à la mi-janvier, pour s'occuper d'une douzaine de jeunes. Fait à souligner, les membres de cette équipe ont consenti à travailler sept jours par semaine, sans aucun congé, au cours de cette période où prennent place habituellement les "congés des fêtes".

Mais dans un télégramme daté du 19 novembre dernier, le sous-ministre, le Dr Jacques Brunet, exige davantage: les unités d'observation ne recevront plus vingt garçons mais vingt-huit. Cette décision a d'autant plus surpris le conseil d'administration de Boscoville et son personnel technique qu'aux dernières nouvelles, il n'y a

plus de jeunes en prison. Ceux qui s'y trouvaient ont tous été confiés aux services prévus pour eux.

Les diktats du MAS ne correspondent pas seulement à une augmentation du nombre de jeunes délinquants dont Boscoville aurait la charge. Ils impliquent un changement de vocation, la création d'un type de service inacceptable, dans un milieu aussi restreint, avec la rééducation à long terme que poursuit Boscoville, avec des succès qui l'ont fait connaître dans le monde entier. Une réflexion d'un pensionnaire révèle déjà la perturbation que produit chez les garçons l'orientation nouvelle qu'on semble vouloir donner à Boscoville: "Si l'on doit mettre des barreaux, ici, je m'en vais".

Car, à Boscoville, le traitement est basé sur le désir du garçon de participer à sa rééducation. C'est là, tout à la fois, une condition d'admission en même temps qu'une des causes de la réussite exceptionnelle de cette institution.

Dans une lettre adressée hier au ministre Claude Forget, le président du conseil d'administration, M. Pierre Gauthier écrit: "Cette intervention ainsi que les précédentes nous amène à conclure que l'objectif recherché par les fonctionnaires n'est pas seulement une aide (puisqu'on l'a offerte) mais une volonté d'intervenir sur les objectifs et les opérations de Boscoville, et cela, sans tenir compte du Conseil d'administration, en faisant fi donc des structures administratives mises en place par le Législateur au cours des dernières années".

Le climat d'incertitude et d'insécurité qui règne à Boscoville trouble le personnel et se répercute sur les garçons. Les fugues sont plus nombreuses: à la fin d'octobre, il y en a eu 12 en quatre jours.

M. Gauthier souligne qu'il serait néfaste que des fonctionnaires du MAS exercent des contraintes directes sur l'établissement, sur l'activité clinique des services d'observation, d'acclimatation et de rééducation de Boscoville.



QUEBEC

SUITE DE LA PAGE A 1

administratives, qui sont prises en vertu des dispositions de la loi de la qualité de l'environnement, touche la Longueuil Meat Exporting Company. L'avis d'ordonnance, dans ce cas, constitue l'aboutissement de cinq années d'enquêtes et d'expertises par les Services de protection de l'environnement du gouvernement du Québec, et de sept autres années de contrôle par la Ville de Montréal.

Des quantités inacceptables de graisse

La "Longueuil Meat" fabrique des graisses animales et des moules pour le bétail et la volaille. Les graisses servent à l'industrie du savon. La majeure partie de la production — dont les propriétaires ne veulent pas révéler l'engorgement — est écoulée sur les marchés européens. C'est la plus grande entreprise du genre au Québec et la deuxième du monde.

Dans l'avis d'ordonnance, le gouvernement du Québec souligne que les "quantités inacceptables de graisses et de solides" relevées par la Ville de Montréal ont à plusieurs reprises provoqué le blocage des égouts municipaux de la 54e Avenue, au niveau du boulevard Gouin, et il prévoit qu'un nouveau blocage devrait bientôt se produire. Les dirigeants des Services de protection de l'environnement expliquent de plus qu'un prétraitement est nécessaire même si la compagnie a installé un bassin de décantation.

Un arbre de Noël de \$3.3 millions

TOKYO (UPI) — A partir d'aujourd'hui le public de Tokyo pourra admirer l'arbre de Noël le plus coûteux au monde. Il s'agit d'un arbre de Noël artificiel bien sûr, tout orné de diamants et autres pierres précieuses, réalisé par 20 joailliers japonais, dans le cadre d'une promotion de vente à l'occasion des fêtes de fin d'année.

La valeur de cet arbre de Noël exceptionnel, haut de 2,7 mètres, est de \$3.3 millions. Il est exposé dans les salons d'un building commercial de 55 étages du quartier Shinjuku. L'arbre est enfermé dans un cube de verre épais spécialement incassable, et protégé par un système d'alarme très sophistiqué. De plus, trois gardes armés veillent autour 24 heures sur 24.

La plus grande pierre qui décore cet arbre est un diamant de 19,53 carats valant un million de dollars à lui seul. La pierre la moins chère parmi les 65 qui se trouvent sur l'arbre vaut 10,000 dollars.

Interrogés à la suite de la signification de l'avis d'ordonnance, les dirigeants de la Longueuil Meat Exporting ont exprimé des avis parfois divergents. L'ingénieur de l'entreprise, M. Pierre Folsy, après avoir affirmé qu'il n'y avait rien de vrai dans les allégations de la procédure gouvernementale, a reconnu l'existence d'un problème en ce qui concerne le rejet des contaminants. Il a par ailleurs nié que les eaux usées de l'usine font l'objet d'une dilution par un facteur de 40 au moyen des eaux de refroidissement pompées de la rivière des Prairies, comme l'indique le document gouvernemental.

Une lettre de félicitations

Dans le hall d'entrée de l'usine, la compagnie affiche une lettre de félicitations rédigée en anglais et signée par M. Gérard Niding, le 2 octobre 1974, en reconnaissance du prix d'emballage industriel que la Ville de Montréal venait de lui octroyer.

C'est, par contre, la Ville de Montréal elle-même qui a souligné aux Services gouvernementaux de protection de l'environnement l'existence du problème posé par la Longueuil Meat Exporting. Dans une lettre datée du 12 août 1975, signée par le surintendant du Service des travaux publics, et adressée au directeur Gilles Joli-

pements de dépollution devant être installés. Il hésiterait ainsi entre des appareils à électrolyse ou à récupération de l'eau par la vapeur.

Une lettre de félicitations

Dans le hall d'entrée de l'usine, la compagnie affiche une lettre de félicitations rédigée en anglais et signée par M. Gérard Niding, le 2 octobre 1974, en reconnaissance du prix d'emballage industriel que la Ville de Montréal venait de lui octroyer.

C'est, par contre, la Ville de Montréal elle-même qui a souligné aux Services gouvernementaux de protection de l'environnement l'existence du problème posé par la Longueuil Meat Exporting. Dans une lettre datée du 12 août 1975, signée par le surintendant du Service des travaux publics, et adressée au directeur Gilles Joli-

coeur, la Ville de Montréal expliquait que la firme "spécialisée dans la transformation de déchets d'animaux déversés à l'égout public des gras et des solides en suspension qui sont la principale cause des mauvaises odeurs et un facteur de pollution de la rivière des Prairies". Cette lettre est du reste annexée à la procédure gouvernementale.

La compagnie Longueuil Meat Exporting a jusqu'au 9 juin, au plus tard, pour mettre en opération des postes de prétraitement. Elle devra en outre cesser complètement de rejeter du sang dans le réseau d'égouts de Montréal au plus tard le 9 février 1976.

La Saint-Lawrence Rendering Division, de Laprairie, pour sa part, devra installer des postes de prétraitement et les mettre en opération avant le 1er avril 1977.

Encore quelques 1975 à liquider... nos 76 sont arrivées.

Exemple: COROLLA 1600 1975
2 portes, sedan, 4 vitesses, banquette-arrière, coffre à gant, chauffage à grand débit, essuie-glace à deux vitesses, ouverture du réservoir d'essence à clé, servofrein à disques, sièges baquets inclinables, pneus blancs, allume-cigarettes, tapis de luxe, batterie à grand débit, groupe de lumières, miroir extérieur, allumage électronique, aération contrôlable, boutons de pare-chocs, lumières de recul, dégivreur de glace arrière électrique.

UN SPECIAL "DUR À BATTRE!" \$3030.00

COROLLA / CORONA / CELICA / MK II / HI-LUX / LAND CRUISER (Transport/taxes/licence en supplément)

CHASSE TOYOTA

819 est, rue RACHEL (coin St-Hubert) 527-3411

L'UPA veut qu'on modifie les critères de fixation des prix

par Paul POULIOT
envoyé spécial de La Presse

QUEBEC — La stabilisation des revenus agricoles demeure le principal objectif visé par les agriculteurs. Tel sera le thème dominant du congrès général de l'Union des producteurs agricoles qui se tiendra à Québec du 25 au 28 novembre.

En effet, depuis un an, l'UPA a mis au point des

dossiers qu'elle est en mesure maintenant de défendre point par point. C'est ce qu'a souligné aujourd'hui, au cours d'une conférence de presse, le président de l'UPA, M. Paul Couture.

La stabilisation des revenus implique une réforme fondamentale des mécanismes des prix actuellement basés sur les fluctuations de l'offre et de la demande. Elle suppose

que désormais les prix seront établis en fonction des coûts de production, y compris la rémunération du travail, du capital et de la gestion.

Cette réforme sans précédent dans l'histoire agricole se situe dans le prolongement logique d'un contrôle de la production tel que rendu possible par l'existence des plans conjoints. Elle débouche finalement sur un contrôle des importations.

Le congrès général de l'UPA se penchera donc sur les multiples changements qu'entraîne à tous les niveaux cette réforme fondamentale. Au niveau même de l'organisation syndicale, il faut prévoir l'avènement de plusieurs nouveaux plans conjoints, ce qui, à son tour, implique une révision des structures dans le secteur de la mise en marché.

Au niveau gouvernemental, la politique de stabilisation des revenus exige que l'on accepte de rémunérer l'agriculteur pour son travail, sa gestion et les capitaux qu'il investit. Il faudra aussi, a souligné M. Couture, que les gouvernements donnent aux agriculteurs l'encadrement nécessaire au bon fonctionnement des plans conjoints. Il faudra enfin que le gouvernement fédéral définisse désormais ses politiques d'importation en tenant compte de cette réforme.

Toutefois, de signaler M. Couture, les réformes au niveau des mécanismes de fi-

xation des prix seront insuffisantes si les gouvernements n'acceptent pas d'investir d'une façon beaucoup plus massive qu'ils le font présentement.

M. Couture n'a pas manqué d'indiquer que l'agriculture doit devenir une priorité et, à ce propos, il a ajouté que l'attention privilégiée qu'il convient de lui accorder devra se traduire par des politiques d'aménagement et de développement régional en commençant par une loi de zonage adéquate. Mais, pour sortir des schémas généraux, pour arriver à des mesures très concrètes, il faudra intervenir à des niveaux aussi précis que le drainage, les grains, l'assurance-récolte, la main-d'œuvre, etc.

Le congrès général de l'UPA couvrira donc un très vaste champ et s'intéressera à tous les aspects que devrait couvrir une politique agricole cohérente, sans négliger les problèmes les plus concrets. C'est ainsi que l'on verra réapparaître les questions qui ont occupé l'actualité au cours de la dernière année: importations de fromages, difficultés enregistrées au niveau de production bovine, maintien des petits abattoirs régionaux, importations de volailles et de légumes, vente du bois coupé sur les boisés privés, expropriations de terres agricoles etc. Un congrès donc qui englobe dans une vision d'ensemble les multiples facettes de l'actualité du Québec.

Besner est acquitté: il ne voulait pas tromper le tribunal

Le détective privé Jean Besner, qui avait été condamné à deux mois de prison pour parjure, après avoir déclaré au procès de Conrad Bouchard qu'il n'avait pas de casier judiciaire, a été acquitté de cette accusation et relevé de cette peine, hier, par la Cour d'appel.

Besner, on le sait, avait acquis une certaine notoriété, à ce moment-là, parce qu'il avait également fait enquête parallèle dans le cas du policier Samson, de la GRC, accusé d'avoir déposé une bombe au domicile du président de la firme Steinberg.

La Cour d'appel, en rendant sa décision, convient que deux choses sont admises. Soit la fausseté de la réponse, et la connaissance, par le témoin, de cette fausseté.

Mais avait-il l'intention de tromper la Cour.

Le tribunal rappelle que

l'incident est survenu à la toute fin de son contre-interrogatoire, et que la question lui a été posée à brûle-pour-point.

Besner a dit y avoir répondu machinalement, sans trop penser. Et, dans les circonstances, la Cour croit que c'est plausible, surtout qu'il a affirmé ne pas avoir eu d'intérêt à mentir en taisant une condamnation à \$5 d'amende qui remontait à 1947, alors qu'il n'avait que 17 ans, et une autre à \$25 d'amende, pour voies de fait, en 1962.

Le premier juge avait soutenu que même si l'accusé avait donné sa réponse avec insouciance, il commettait quand même un parjure. La Cour d'appel décide, pour sa part, qu'il y a antinomie entre l'insouciance et l'intention spécifique, et que cette dernière étant l'un des éléments constitutifs du délit reproché, le prévenu doit être acquitté.

Greffe du foie en RFA

HANOVRE (AFP) — Une transplantation du foie provenant d'une victime d'un accident de la circulation a été effectuée à la clinique universitaire de Hanovre sur une malade âgée de 41 ans, se trouvant dans un état désespéré. L'intervention a été effectuée par le professeur Rudolf Pichlmayr jeudi dernier, mais n'a été révélée qu'hier. L'opération s'est déroulée sans complication et

l'état de la malade est bon, compte tenu des circonstances, a indiqué la clinique.

C'est la huitième greffe du foie enregistrée en RFA. Deux ont eu lieu à Hanovre et les six autres à Bonn. D'après les chirurgiens, ces interventions ont assuré aux opérés — qui, sans elles, auraient été irrémédiablement condamnés — des sursis, dont certains ont atteint sept ans.

Si douce qu'on a le goût de s'étendre.



Une peau à vous réchauffer le cœur.
En mouton.
Une pièce rare d'une confection et d'un style de qualité supérieure.
Provenant des plus grandes collections domestiques et européennes, un choix de vêtements exclusifs.
Et pour vos caprices: chapeaux, mitaines ou tapis vous séduiront.
Abritez-vous du froid.
Par une marge confortable de peau.
A la peau faire.

Wild'n'Woolly
Boutiques peaux de mouton.

Place Ville-Marie 861-0162
Place Bonaventure 861-2278

7^e tirage
Loterie
Olympique
Canada
25 janvier 76

PRÈS DE \$28½ MILLIONS EN PRIX AU TOTAL. BILLET EN VENTE MAINTENANT. ACHETEZ VITE LES VÔTRES.



GAGNEZ \$1 million
GAGNEZ \$1 million
GAGNEZ \$1 million
million·million·million

a
1^{er} \$1 million
2^e \$1/2 million
3^e \$1/4 million
4^e \$200,000
5^e \$200,000
6^e \$100,000
7^e \$100,000
8^e \$100,000
9^e \$50,000
10^e \$50,000
11^e \$50,000
12^e \$50,000

288 prix \$5,000
2,700 prix \$1,000
27,000 prix \$100
Près de \$9.5 millions en prix, série A.

b
1^{er} \$1 million
2^e \$1/2 million
3^e \$1/4 million
4^e \$200,000
5^e \$200,000
6^e \$100,000
7^e \$100,000
8^e \$100,000
9^e \$50,000
10^e \$50,000
11^e \$50,000
12^e \$50,000

288 prix \$5,000
2,700 prix \$1,000
27,000 prix \$100
Près de \$9.5 millions en prix, série B.

c
1^{er} \$1 million
2^e \$1/2 million
3^e \$1/4 million
4^e \$200,000
5^e \$200,000
6^e \$100,000
7^e \$100,000
8^e \$100,000
9^e \$50,000
10^e \$50,000
11^e \$50,000
12^e \$50,000

288 prix \$5,000
2,700 prix \$1,000
27,000 prix \$100
Près de \$9.5 millions en prix, série C.

Possibilité de 90,000 gagnants, 36 grands prix, près de \$28½ millions en prix, au total, comptant, non imposable. Billets en vente pour le 7^e tirage du 25 janvier en 3 séries: A, B et C de 2,500,000 billets chacune, comme au 6^e tirage. Vous les trouverez dans les banques, Compagnies de Fiducie, Caisses populaires, Caisses d'économie et chez les détaillants autorisés.

Offrez un cadeau de bonne santé de

VICTANNY'S



Cette année, offrez à quelqu'un le certificat de bonne santé Vic Tanny d'une valeur de \$10. C'est le cadeau tout indiqué pour les amis, les parents et les collègues. Ils découvriront chez Vic Tanny un monde de bonne forme, de plaisir et de détente. Munie d'un tel certificat, une personne peut jouir de tous les privilèges d'adhésion pendant un mois (soit en janvier 1976); le même certificat peut être utilisé pour le paiement partiel des frais de membre ordinaire. Pour ceux qui vous tiennent à cœur, donnez-en deux, trois ou davantage. Chaque certificat est soigneusement présenté dans une boîte cadeau et s'accompagne d'une jolie brochure couleur et d'une lettre d'introduction. Dressez votre liste aujourd'hui... et n'oubliez pas le plus beau nom de tous, le vôtre.



VIC TANNY
STUDIOS DE SANTÉ ET DE CONDITIONNEMENT

8 CLUBS DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL
COMMUNIQUEZ AVEC LE PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS.

Place Bonaventure 866-3992
Longueuil, Place Desormeaux 651-7770
Centre commercial Rockland 341-3810
Montréal-Nord, Place Bourassa 326-8240

Centre commercial Côte Saint-Luc 482-7415
Ville LaSalle, Place Newman 366-8080
Chomedey, 1278, boul. Labelle 687-1916
Mail West Island 683-2130

Dites, portez à mon compte



OFFERTS À TOUS LES CENTRES VIC TANNY. PASSEZ SANS TARDER AVANT L'ÉPUISEMENT DES CERTIFICATS. EN NOMBRE RESTREINT À CHAQUE CENTRE.

La bourgeoisie préfère placer ses sous aux USA que de s'associer aux ouvriers

3 Certains observateurs étrangers estiment que la révolution péruvienne tient du socialisme utopique dont rêvaient Saint-Simon et Fourier. Les militaires qui ont pris le pouvoir en 1968 veulent instaurer une démocratie sociale de participation totale reposant sur une économie pluraliste. Le troisième de cette série d'articles expose les caractéristiques originales de ce processus révolutionnaire que même la gauche qualifie d'«anti-impérialiste».

par Pierre SAINT-GERMAIN

LE LENDEMAIN de mon arrivée à Lima, un diplomate européen m'a dit: «Vous allez vite vous en rendre compte: ce qui se passe ici est en retard d'un siècle. C'est du socialisme utopique comme celui dont rêvaient Saint-Simon et Fourier. Leurs théories n'ont pas résisté à la pratique et elles n'y résisteront pas plus aujourd'hui.»

Il y a du vrai dans cela, mais je crois plutôt que le «socialisme» dont se réclame le régime, assez discrètement d'ailleurs, n'a jamais existé et n'existe encore nulle part. La «démocratie sociale de participation totale» à laquelle visent les généraux promus révolutionnaires repose, en principe, sur une «économie pluraliste» dans laquelle la propriété des moyens de production est prioritairement sociale plutôt qu'étatique.

Plus que la nationalisation des ressources naturelles et des grandes entreprises, mesure très intéressante mais présentant peu d'inédit dans sa forme, c'est la réforme agraire qui déride dans les modalités d'indemnisation de l'oligarchie foncière, un caractère original et significatif.

Pour une moyenne bourgeoisie industrielle

L'indemnisation versée aux hacendados (grands propriétaires) l'est sous forme de bons d'Etat payables en vingt ans et portant intérêt à cinq pour cent. Cependant, la période d'indemnisation ne dure que cinq ans si les propriétaires réinvestissent leurs capitaux dans l'industrie nationale. L'objectif du Gouvernement révolutionnaire est, selon les opposants d'extrême gauche, de créer une moyenne bourgeoisie nationale qui serait le pilier d'un large secteur privé.

Mais les farouches partisans de la libre entreprise ne semblent pas pressés de réinvestir dans l'industrie nationale en raison d'une loi, promulguée en 1970, qui encourage la création de «communautés industrielles».

«Pensez-vous, m'a confié un ex-latifundiste habitant un quartier cosu de Lima, que je vais placer mon argent dans une affaire où je devrai partager la direction et les profits avec les travailleurs. Je préfère placer mes sous aux Etats-Unis!»

Il faisait allusion à ces «communautés industrielles» qui sont des personnes juridiques de droit privé, constituées par l'ensemble des travailleurs stables, à temps plein, d'une entreprise industrielle qui emploie plus de six personnes.

L'association capital-travail

Dans ces «communautés industrielles», qui ont plus ou moins de succès jusqu'ici, les travailleurs peuvent éventuellement posséder collectivement 50 pour cent du capital social. Une fois atteint ce maximum, les actions peuvent être, aux termes de la loi, distribuées individuellement aux membres de la communauté. Il s'agit là de la vieille idée, sous une nouvelle apparence, de l'association capital-travail qui a toujours tourné en queue de poisson.

Cette expérience, a souligné un leader syndical, reflète bien l'état d'esprit des militaires au pouvoir, qui ne croient pas ou feignent de ne pas croire à la lutte des classes. Comme Castro, qui se présentait au début comme un humaniste, ils vont déchanter plus tôt que tard. Dans les grandes entreprises, notamment, il n'est absolument pas possible de concilier les intérêts des possédants avec ceux des travailleurs. C'est une évidence qui a été amplement démontrée.

Une autre expérience originale, mais moins artificielle, de la révolution péruvienne est celle de la propriété sociale.

Je me suis fait exposer cette forme d'entreprise par celui qui en est le maître d'œuvre, M. Engel de las Casa. C'est l'un des deux civils qui ont rang de ministre dans le Gouvernement révolutionnaire des Forces armées.

Auto-gestion des travailleurs

Cet homme dans la quarantaine, presque toujours sans cravate aux côtés des militaires bien sanglés dans leur uniforme, affiche une liberté de parole symptomatique du pluralisme idéologique qui règne au Pérou par les temps qui courent.

La propriété sociale, qui est très jeune puisqu'elle a vu le jour il y a un an à peine, incite à la création d'entreprises destinées à être autogérées par les travailleurs. Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale de tous les membres de l'entreprise. Celle-ci peut être créée à partir de zéro, avec des crédits gouvernementaux.

Si une entreprise capitaliste est mal exploitée, dans quelque domaine que ce soit, l'Etat peut s'en emparer et la transformer en pro-



L'une des réalisations les plus originales de la révolution est la mise sur pied d'un secteur de propriété sociale. Le ministre responsable, Engel de las Casa, l'un des deux civils membres du Gouvernement des Forces armées, s'adresse ici aux travailleurs d'une usine de motocyclettes autogérée.

priété sociale. De plus, si les deux tiers des actionnaires d'une entreprise décident de transformer cel-

le-ci en propriété sociale, leur vœu devient réalité. M. de las Casa ne cache pas que

l'Etat a jusqu'à présent affecté peu de crédits à la propriété sociale, dont l'apport à l'ensemble de la

Mitrailleuse en main, la police saisit les journaux

Nous étions propriétaires du «El Comercio» depuis quatre-vingt-dix ans. Le journal tirait à environ 150.000 exemplaires et avait 550 employés. Le 27 juillet dernier, la police a pénétré dans notre établissement, mitrailleuses en main, et nous a fait part de l'expropriation. Pourtant, en dehors des éditoriaux, nous faisons de l'information véritable. De plus, le journal constituait une sorte de communauté avec participation du personnel. Il y a plus d'un an que tout a été saisi et nous n'avons pas encore été indemnisés. Trouvez-vous ça juste?»

Dans la bibliothèque d'une maison comme on en voit à Westmount, un membre de la riche famille Miro Quesada, expropriétaire du «El Comercio», me raconte la «socialisation» des grands quotidiens péruviens. Cette mesure, l'une des plus spectaculaires prises par le Gouvernement révolutionnaire des Forces armées, fut annoncée le jour même de l'arrivée à Lima de Raoul Castro, ministre de

la Défense de Cuba, pour un séjour de huit jours au Pérou.

Les quotidiens expropriés appartenaient à l'oligarchie terrienne et à la bourgeoisie d'affaires. Ils ont été affectés à des secteurs organisés de la nouvelle société péruvienne: ouvriers, paysans, enseignants, professeurs libéraux, fonctionnaires, artistes et écrivains.

La loi de «socialisation» précisait: «Il est indispensable que les organes de presse ayant la plus grande influence sur la formation de la conscience nationale cessent d'être le porte-parole et les défenseurs des intérêts d'une minorité.»

L'indemnisation des propriétaires devait s'effectuer selon les modalités suivantes: 10 pour cent comptant et le solde en dix annuités avec un intérêt de six pour cent. Les nouveaux directeurs des quotidiens expropriés furent nommés par le gouvernement. Une partie du personnel de la rédaction resta en place et une autre fut recrutée selon les tendances des intéressés.

Sous ce nouveau régime, la li-

berté d'information telle qu'on la conçoit au Canada n'existe pas. Une partie des journalistes péruviens estime que la presse ne doit pas être laissée à l'entreprise privée, mais ils reconnaissent être d'une certaine façon prisonniers des volontés du pouvoir établi.

Au moment où j'ai quitté Lima, il y a une dizaine de jours, il était question de poster des censeurs militaires dans les journaux, auxquels le gouvernement reprochait de manifester une attitude trop critique à son égard. Pourtant, tout au long de mon séjour au Pérou, je n'ai pu lire un seul commentaire directement hostile au gouvernement.

La loi de la presse stipule que les publications dont le tirage n'excède pas 20.000 exemplaires peuvent être privées. C'est le cas de certaines revues, comme «Marka» d'obédience marxiste. D'autre part, les journalistes de gauche qui avaient été expulsés du pays par l'ex-président Velasco Alvarado ont été autorisés à y rentrer par son successeur, le général Morales Bermudez.

production nationale ne dépasse pas un pour cent.

La résistance des capitalistes

En milieu rural, les deux plus importants exemples de propriété sociale concernent la commercialisation de la laine de mouton à l'étranger et, surtout, l'exploitation de mines (or, argent, cuivre, plomb, étain) dans la région de Puno, au sud-est du Pérou. Cette exploitation regroupe huit entreprises multicomunales où vivent 30.000 familles, pour la plupart indiennes.

Cette expérience, raconte M. de las Casa, se heurte parfois à la résistance des capitalistes. Ils ont tenté d'empêcher manu militari la prise en charge de l'une des mines par les propriétaires-sociétaires. Dans une autre, les anciens maîtres ont essayé de détruire l'équipement. De grandes manifestations de paysans ont fait échouer ces manœuvres.

Éventuellement, le secteur de la propriété sociale s'étendra à l'industrie mécanique et sidérurgique. Mais si un hypothétique freinage du processus révolutionnaire par les militaires entraînait la stagnation de ce secteur? Brandissant le «Petit livre vert», qui trace les grandes lignes de l'orientation du régime et fait état de la priorité accordée à la propriété sociale, M. de las Casa répond sec:

«Ce serait alors la fin de la révolution. Les militaires auraient trahi le peuple...»

Des marxistes jugent le régime

En dépit des bases fumeuses sur lesquelles repose l'idéologie des militaires au pouvoir, il ne faut pas prendre à la légère ce qui se déroule au Pérou. Dans son bureau, orné de portraits de Lénine, de «Che» Guevara, d'Allende et de Mariategui, théoricien marxiste décédé prématurément, le secrétaire général de la Confédération générale des travailleurs du Pérou (obédience communiste orthodoxe), M. Gustavo Espinoza:

«C'est bien une révolution. Elle est nationaliste, patriotique, anti-impérialiste. L'orientation est fondamentalement progressiste. Cependant, le Gouvernement des Forces armées est hétérogène et l'équilibre des forces qui y existe est précaire.

De son côté, le principal conseiller de la Confédération des paysans (tendance gauchiste maoïste-castriste), M. Ricardo Lettis, qui a été récemment expulsé du pays mais a eu l'autorisation d'y revenir, me signalait:

«Le Gouvernement des Forces armées est anti-impérialiste, mais bourgeois, et il n'a pu faire alliance avec le peuple.

C'est là l'une des principales contradictions du régime, mais non la seule, comme nous le verrons dans un prochain article.

DEMAIN:

L'isolement des militaires

Les "bingos" sont parfois planifiés

SUITE DE LA PAGE A 1

«Depuis des années, je constate le même phénomène. Récemment, un samedi soir, le Canadien a été impliqué dans une bagarre générale. Le dimanche, j'ai dit à mes adjoints de se préparer et, effectivement, les midjets dont nous avions à contrôler le match ont imité leurs idoles: les deux bancs se sont vidés et ils se sont battus.»

Plus violent au junior que chez les "pros"

Généralement, c'est encore plus violent au hockey junior que chez les professionnels. Les premiers ont à prouver quelque chose, à démontrer qu'ils ont le calibre voulu pour accéder aux ligues professionnelles, qu'ils ont le poids ou le poing, la «marque des grands». Ils deviennent ainsi très agressifs. Chez les «pros», cet objectif est atteint.

Il s'agit pour eux de protéger leur carrière, leur avenir. Quoique le premier critère des «pros» dans le repêchage d'un junior demeure sa capacité d'intimider un rival. Profitant de la situation, les propriétaires des équipes juniors oublient alors leurs responsabilités en éducation et se servent de leurs jeunes pour attirer plus de clients. La passion les étirent alors tellement, qu'ils en oublient toute morale et font ce qu'ils veulent de leur marchandise humaine. C'est le résultat d'une longue tolérance de la brutalité dans les matches.

Lally Lalonde, instructeur des Festivals de Hull au début de la saison, déclarait à la veille de son

congélement «qu'il faut gagner à tout prix, sinon...»

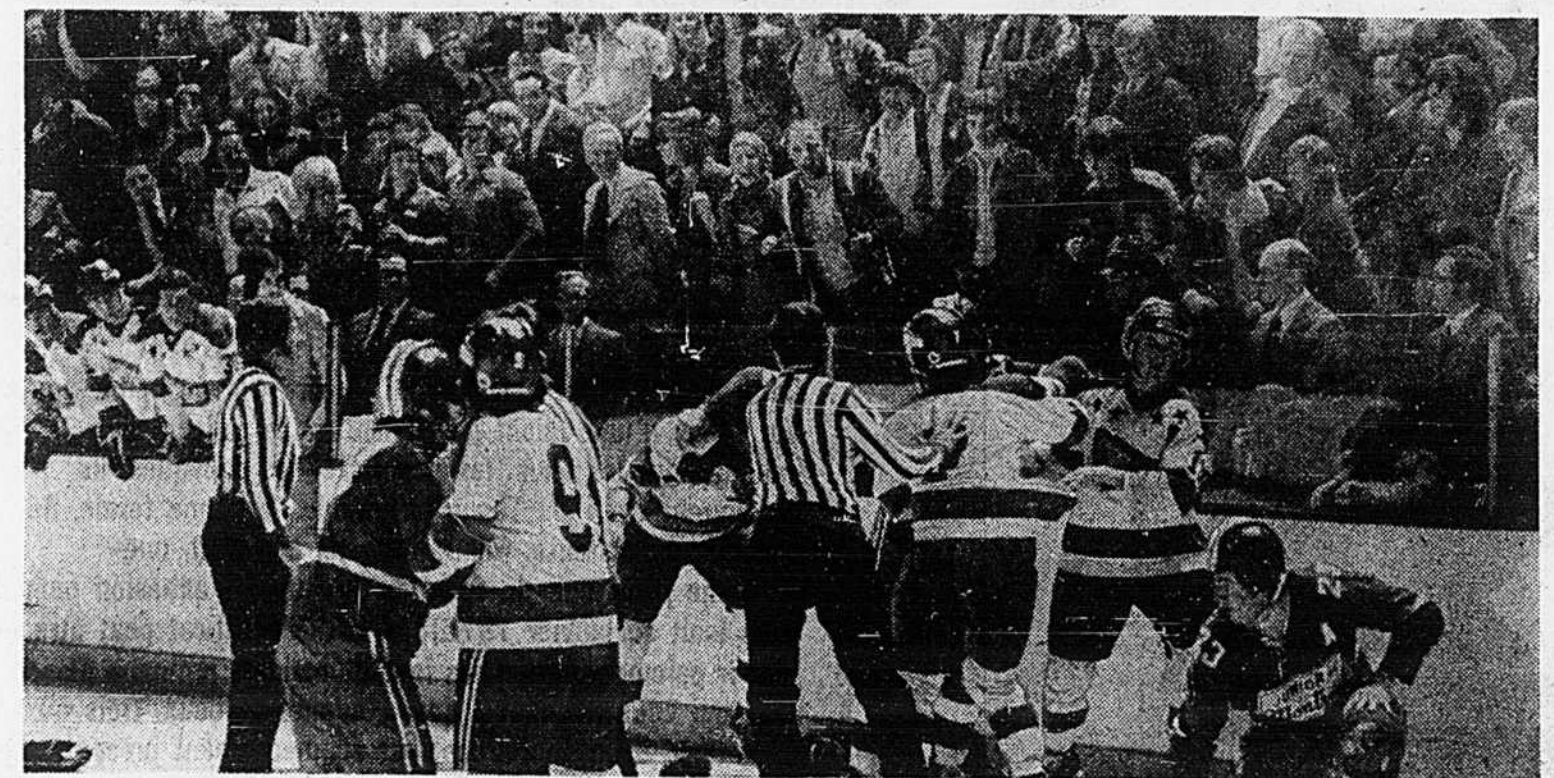
Tous ne sont pas dans sa situation cependant. On l'a remplacé par Marcel Pronovost et celui-ci n'aura pas nécessairement à favoriser le style rude. Déjà, sa seule réputation est rentable.

C'est pourtant un non-sens que le hockey junior soit plus violent que le hockey professionnel. A la boxe amateur, antichambre du niveau professionnel, les athlètes sont trois fois mieux protégés. Sport brutal s'il en est, on n'y admet pourtant pas qu'un jeune soit massacré et, en conséquence, les gants sont plus matelassés, l'arbitre et le médecin sont sévères et peuvent stopper la confrontation à tout moment, le casque protecteur et le protégé-dents sont obligatoires, etc.

On s'étonne aujourd'hui que les jeunes aient si peu de respect envers les lois; mais comment pourrait-il en être autrement quand les aînés, les instructeurs de hockey qui ont tant d'emprise sur les jeunes, leurs parents et la foule en général conspuent les arbitres au hockey? Comment en serait-il autrement quand, victimes d'agression sur la glace, l'agresseur n'est pas puni; ou encore quand, en tant que victimes, ils sont punis au même titre que l'agresseur?

L'influence de la foule

La foule est d'ailleurs l'un des éléments moteurs de cette brutalité. Les lions et les gladiateurs attiraient des milliers de Romains au cirque de Rome. Les films d'apocalypse, tels que «Tremblement de



La foule adore les bagarres de ce genre, au hockey. Chez les juniors, cependant, les spectateurs quittent parfois la place en maugréant, à la fin du match. En se scandalisant qu'un tel spectacle dégradant leur ait été présenté... Au match suivant, pourtant, il y aura deux fois plus de spectateurs.

terre» et «la Tour infernale» également. Et l'assistance du hockey junior ressemble étrangement, parfois, à celle de la lutte du lundi soir. Charles Drago, président de l'Association internationale contre la violence dans le sport, écrit d'ailleurs: «Le spectateur, seul responsable, ne se sentira jamais concerné par les sanctions, pénalités ou amendes infligées au club ou au joueur et c'est pour cela qu'il sera difficile d'extirper le virus de la violence puisque les germes sont dans les tribunes.»

Plus loin, il ajoutait: «Il n'y a pas de remède miracle pour re-

dresser un état d'esprit: une «rééducation» est aussi indispensable pour remettre en état un «muscle froissé» que pour redresser un «cerveau ébranlé». Dans les deux cas, il faut un délai plus ou moins long et, en ce qui concerne l'état clinique des «malades des stades», il est à prévoir de longs délais.»

L'organisme que préside Drago remet à chaque année des trophées aux meilleures foules, meilleures équipes et meilleurs athlètes, dans le style «gentilhomme», en Europe. Mais selon Gilles Néron, on ne peut pas remettre des trophées du style Lady Bing à nos foules, équi-

pes ou joueurs, quoique ça se fasse chez les professionnels, sans que l'on associe cette qualité de «gentilhomme» à «femmelette». D'ailleurs, le trophée Lady Bing ne porte-t-il pas le nom d'une femme?

Il y a aussi l'excitation et le chauvinisme de nos foules de hockey. Par cette passion populaire nos jeunes joueurs se sentent poussés et encouragés. Ils ont tendance à se montrer plus agressifs ou plus brutaux. Et les spectateurs aiment ces situations pourtant dégradantes.

Un dernier aspect de notre hockey est illogique et immoral, selon Gilles Néron. On louange les plus

punis, les plus méchants. Dans la ligue Nationale comme ailleurs, c'est devenu une habitude. Un Dave Schultz, meneur dans les punitions, est glorifié au même titre qu'un Phil Esposito, le meilleur compteur.

Et pour ceux qui disent que le hockey était plus violent dans le passé, rappelons que Schultz a été puni pendant 472 minutes en 1975, et qu'en 1953, Maurice Richard a été le joueur le plus puni de la ligue Nationale avec 112 minutes!

DEMAIN: On triche pour gagner

Le ministre Hardy fait son autocritique devant les critiques

par Luc PERREAULT

Le ministre des Communications a fait son autocritique hier... devant des critiques de cinéma réunies dans le hall du cinéma Outremont à l'occasion de la remise du Prix de la critique québécoise au cinéaste Arthur Lamothe.

S'adressant à la centaine d'invités venus prendre part à cette manifestation, au nombre desquels figuraient bon nombre de cinéastes et de créateurs du milieu cinématographique, M. Denis Hardy, qui est responsable du dossier cinématographique dans l'actuel cabinet Bourassa, a fait les premiers pas en vue de réamorcer le dialogue avec les cinéastes, dialogue pour le moins chambrant depuis l'occupation du Bureau de surveillance du cinéma l'an dernier et l'adoption, cet été, de la loi sur le cinéma.

Faisant état des divergences d'ordre idéologique qui ont contribué à élargir le fossé entre les créateurs et lui, M. Hardy a admis qu'il était parfois difficile de concilier l'autorité politique et la liberté de création.

Il est évident, a-t-il dit, que les hommes politiques poussent certaines idées, une idéologie, qui ne sont pas nécessairement celles des créateurs. Mais même si un ministre adhère à une conception de la politique, cela n'implique pas qu'il refuse d'encourager des œuvres qui non seulement ne coïncident pas avec l'idéologie qu'il défend, mais bien souvent peuvent la contester.

Citant le film de Lamothe comme un exemple de ces œuvres que le ministre tient comme valables, même si elles ne vont pas dans le sens de son credo politique, M. Hardy a reconnu que ce qui serait dramatique, ce serait non pas le fait qu'il existe une divergence d'idées entre les créateurs et le ministre, mais qu'il refuse à cause de cette divergence, de recon-

naître la valeur de films comme celui de Lamothe.

Poussant encore plus loin l'autocritique, le ministre des Communications a ajouté qu'il ne faudrait pas que les divergences fassent croire que les responsables du cinéma dans son ministère ne sont pas conscients de ce qui a été fait jusqu'ici par les créateurs.

"Il est évident que les structures mises sur pied actuellement dans le domaine du cinéma ne sont possibles qu'à cause de ceux qui sont venus avant, parmi lesquels figure Arthur Lamothe", a conclu le ministre.

Cette invitation de M. Hardy à fumer le calumet de paix tombait pile puisque le film primé cette année par les critiques québécoises, "Nesi Nana Shepen" (On disait que c'était notre terre) traite précisément de la dépossession des Montagnais de la Côte-Nord.

Les critiques ont été séduits par ce film qui, aux dires du président de l'Association québécoise des critiques de cinéma, Gilles Marsolais, "en empruntant une écriture du risque, a su établir des liens, progressifs et précis, entre les plans humain, social et finalement politique, concernant cette société amérindienne à laquelle Lamothe veut nous sensibiliser".

Le Prix de la critique québécoise est attribué chaque année à un long métrage d'un cinéaste québécois. Ce prix, décerné par le quotidien Le Soleil, de Québec, comporte une bourse de \$1,000 ainsi qu'une plaque commémorative. Quelques représentants du journal assistaient à la manifestation dont le président des journaux Trans-Québec et propriétaire du Soleil, M. Jacques Francoeur.

Quant au lauréat, visiblement très touché par cette récompense, il s'est borné à quelques remerciements, notamment envers ses amis qui l'aident à terminer la série dont fait partie le film primé, ainsi que la société Radio-Canada qui l'a "un peu" aidé à faire démarrer le projet.

MUSIQUE/LA SEMAINE

Francescatti: deux anniversaires Mérineau: un orgue à défendre

Ce soir et demain soir, 20 h 30, salle Wilfrid Pelletier, concert double de l'Orchestre Symphonique de Montréal, dans le cadre des "Grands Concerts".

Le nouveau directeur artistique, Rafael Frubbeck de Burgos, étant de nouveau absent, le concert est confié à un chef invité: le Britannique John Pritchard, qui dirigera la Symphonie no 95 de Haydn et la deuxième Symphonie de son compatriote Sir William Walton. Le soliste, le célèbre violoniste Zino Francescatti, jouera le troisième Concerto, en si mineur, de Saint-Saëns.

La dernière visite de Francescatti à l'OSM remonte à 1968: il avait alors joué le Concerto de Brahms, avec Decker au pupitre. En 1965, Francescatti avait joué deux fois, la même semaine, dans le cadre des Festivals de Montréal: le même Saint-Saëns, sous la direction de Charles Munch, maintenant décédé, puis un récital de sonates avec son collaborateur de longue date, le pianiste Robert Casadesu, également décédé.

Francescatti, qui est français d'origine italienne, célèbre cette année deux anniversaires: le 70e de sa naissance et le 65e de sa carrière. En effet, il fit ses débuts à l'âge de 5 ans.

L'OSM poursuit donc sa saison, bien que ses musiciens jouent actuellement sans contrat. La nouvelle convention collective n'est pas encore signée entre eux et la direction de l'Orchestre, et les discussions à cet effet ne progressent vraiment pas, malgré une atmosphère que l'on qualifie de "cordiale", malgré aussi quelques "menaces" de part et d'autre...

La salle Claude-Champagne sera occupée trois soirs consécutifs cette semaine: demain (récital du violoniste Vladimir Lancman), jeudi (récital de l'organiste André Mérineau) et vendredi (concert public de Radio-Canada: Lise Boucher,



André Mérineau: jeudi soir, à l'orgue Ruffatti de la salle Claude-Champagne.

pianiste, avec l'orchestre radiophonique dirigé par Raffi Armenian).

Le récital d'André Mérineau, qui est professeur d'orgue et d'harmonie au Conservatoire de Montréal, offre un intérêt tout particulier puisqu'il nous donnera l'occasion d'entendre l'orgue Ruffatti de la salle Claude-Champagne. Pour dire les choses telles qu'elles sont: cet instrument a mauvaise réputation dans certains milieux de l'orgue et, comme nos organistes ne le choisissent jamais pour leurs récitals, il est impossible de vérifier le bien-fondé de cette condamnation.

Concernant tout le mal qu'on dit sur le Ruffatti de Claude-Champagne, Mérineau déclare: "Je me demande ce qu'on lui reproche! Je crois que les détracteurs du Ruffatti sont des organistes qui ne peuvent pas jouer par cœur, qui ne peuvent pas jouer sans leur tourneur de pages et leurs tireurs de registres, parce que le Ruffatti est placé face au public. (Soit dit en passant, M. Mérineau joue de mémoire). Je trouve, au contraire, excellent que l'auditoire puisse voir l'organiste travailler."

M. Mérineau décrit le Ruffatti de

Claude-Champagne comme "un orgue à tuyaux à transmission électrique": il possède quatre claviers manuels et 60 jeux, avec au total plus de 6,000 tuyaux. De plus, c'est un orgue "éclectique", comme le Beckerath de l'Oratoire. C'est-à-dire qu'on peut y jouer des œuvres de dimensions et de styles très divers.

"On peut y présenter tout le répertoire d'orgue, des précurseurs de Bach à nos jours, ajoute M. Mérineau. Bach sonne aussi bien là que sur n'importe quel orgue à traction mécanique. Il suffit de faire un choix judicieux de jeux..."

A son récital de jeudi, André Mérineau jouera, en effet, du Bach, puis du Reger, du Franck, la grande "Sonate du 94e Psaume" de Reubke ainsi qu'une œuvre du compositeur canadien Bernard Piché.

A l'occasion des concerts d'œuvres de Bach que François Dompierre et un petit orchestre présenteront en décembre à la boîte à chanson Le Patriote, une conférence de presse publique (c'est

rare!) aura lieu cet après-midi même, à 15 h 30, à la station de métro Berri-Demontigny. L'orchestre y jouera une des pièces de son programme. Invitation à tous.

Dimanche prochain, trois concerts: à 11 h, au Piano Nobile de la Place des Arts, dans le cadre de "Sons et bricoles": le pianiste britannique Howard Shelley (œuvres de Clementi, Schubert, Rachmaninov et Prokofiev); à 15 h, au Centre du Vieux-Montréal: deuxième concert de la nouvelle série du Quatuor classique de Montréal (programme consacré à Schubert); à 20 h 30, à la chapelle du Grand Séminaire (2065 ouest, Sherbrooke): premier concert de la saison du Studio de musique ancienne de Montréal que dirigent Christopher Jackson et Réjean Poirier, avec la participation du réputé cornettiste Don Smithers (œuvres instrumentales et vocales de Gabrieli et de Monteverdi).

C'est samedi prochain, à 14 h, que commencent les radiodiffusions du Metropolitan Opera de New York, commanditées par Texaco pour la 36e année consécutive (Radio-Canada, avec commentaires français à CBF-FM et anglais à CBM-AM). Au programme samedi: "Un Ballo in maschera", de Verdi, avec Elinor Ross, Barry Morell, Robert Merrill, Roberta Peters et la Canadienne Maureen Forrester dans le rôle de la sorcière Ulrica. Dir.: Henry Lewis. Les radiodiffusions se poursuivront jusqu'au 17 avril. La programmation, à compter du samedi 13 décembre, est la suivante: "Carmen", "Cosi fan tutte", "Hansel und Gretel", "Tritico", "Elektra", "Le Siège de Corinthe", "Boris Godounov", "Il Barbiere di Siviglia", "Fidelio", "La Traviata", "Le Nozze di Figaro", "Norma", "Aida", "I Puritani", "Ariadne auf Naxos", "Der Rosenkavalier", "Madama Butterfly", "La Gioconda" et "Die Meistersinger von Nürnberg".

Claude Gingras

Compagnie Jean Duceppe
1975 INC.

LA MORT D'UN COMMIS-VOYAGEUR

PROLONGATION
Jusqu'au 10 décembre

sort chaque
lors remue au plus
profond de soi-même

Martha Dassyva, La Presse

THÉÂTRE PORT-ROYAL 842-2112

VENDREDI
AUX
MIDI-MINUIT
ELECTRA

LES AVENTURES AMOUREUSES D'UN COMMIS VOYAGER

Erotic Candy!
 MASSAGE PARLOR WIFE
18YRS Adults

LOVE Games
PEOPLE play in DENMARK

EDEN
12 05, 2 55, 5 45, 8 35

il n'y a plus d'INNOCENCE!
quand les
 JEUNES FILLES
sont en FLEUR

3e sem.

CE QUE LES ETUDIANTES NE RACONTENT PAS

LOGEN & MARSH - COULEUR

Dès 12:45 AUX 2 CINÉS

MIDI-MINUIT **ELECTRA**
4462 St-Denis 842-6264 500 St-Cath & Amherst 522-9177

RÉCITAL D'ORGUE
d'André MERINEAU

Salle Claude-Champagne
220, Vincent d'Indy, Outremont

LE JEUDI 27 NOVEMBRE À 20 H 30

Billets: \$5.00 - étudiants: \$2.50 (nombre limité) en vente: Ed. Archambault Inc., 500 est, rue Sainte-Catherine et le soir du récital à la salle Claude-Champagne.

À L'AFFICHE
première mondiale en français
billets en vente maintenant

OTHELLO

l'œuvre maîtresse de Peter Shaffer

tnm théâtre du nouveau monde

Alan Arkin **James Caan** **Barbra Streisand** **Ryan O'Neal**

LES ANGES GARDIENS

2 GRANDS FILMS

On s'est fait la valise docteur

FLEUR DE LYS **PLAZA** **JEAN-TALON**
844 St-Vincent 288 3303 6505 St-Hubert 274 6155 4255 Jean Talon 325 7000

SAUVAGE ET PASSIONNÉE! **18 ANS Adultes**

Country Girl

COULEUR

THE MAIDS

GIRL: MIDI 2:30 5:40 8:30 MAIDS: 1:15 4:00 6:50 9:45

XPUSSYCAT
4015 ST-LAURENT 845-5215

Pierre David présente
Une Sélection des Films Majuats

Le téléphone rose

Mireille Darc
Pierre Mondy

Vous avez aimé L'EMMERDEUR vous aimerez encore plus le nouveau film d'Edouard Molinaro

On peut tout acheter par téléphone. MÊME UNE FEMME!

VILLERAY **DÈS VENDREDI**
ST-DENIS JARRY 388-5577

CHOM-FM
présente

SPARKS

En vedette Russell and Ron Mael
avec Adrian Fisher et Martin Gordon Dickie Diamond

Mercredi 26 nov., 20 h

SALLE D'EXPOSITION PALAIS DU COMMERCE
1850, rue Berri, Montréal

Billets \$5.50 en vente à tous les comptoirs T.R.S.
Produit par Donald K. Donald

La beauté du sexe dans
THE LOVE GARDEN

avec BARBARA BILLS JASON SCOTT & JUDITH JAY

DEUX FILMS EN COULEURS

Love Garden 1:25 4:15 7:05 9:55
Doggie Bag 12:00 2:50 5:40 8:30

LE BEVER
5177 rue du Parc 844-1333

Festival Polonais

100 DANSEURS CHANTEURS MUSICIENS
ORCH. SYMPHONIQUE

Mazowsze

SALLE WILFRID-PELLETIER
15-16-17 Janvier 20h30 - Mai 18 Juin 14h30
Billets \$10 \$8 \$6 \$4 \$2

LES MIMES DE POLOGNE
Henryk Tomaszewski, Dir.

THÉÂTRE MAISONNEUVE
11-16-17 mars 20h30 Billets \$8 \$7 \$5 \$4

En vente dès maintenant
Canadian Concerts & Artists Inc.
222 St-Jacques (à l'angle de la rue St-Jacques)
Chargex 932-2234 Master Charge

[illegible]

Attribution des prix Fémina et Médicis

Couronnement d'un écrivain assidu et d'un premier roman

PARIS (AP) — Les dames du "Fémina" ont décerné, hier, au Cercle Interallié, leur prix 1975 à Claude Farraggi pour son roman "Le maître d'heure", publié au Mercure de France.

Le prix a été décerné au quatrième tour par six voix contre cinq au normalien Régis Debray pour son premier roman, "l'indésirable", publié au Seuil, et qui est une sorte de confession d'un révolutionnaire repent.

Les chances de l'ancien professeur de philosophie qu'est Claude Farraggi paraissent minces du fait que sa maison d'édition vient de faire parler d'elle avec le "Goncourt", décerné à Paul Pavlovitch, alias Emile Ajar. En fait, le jury réuni autour de Mme Simone ne s'est pas arrêté à ce détail.

Claude Farraggi est né en 1942 à Clermont-Ferrand, dans le centre de la France. Il travaille actuellement pour une importante maison d'édition et est considéré comme

un écrivain "assidu", car il a déjà publié une dizaine de romans, dont "Le signe de la bête" 1971 et "L'eau des cendres" 1974.

"Le maître d'heure" qui lui vaut le prix Fémina, est un roman d'inspection, plus marqué par l'avant-garde littéraire que les oeuvres couronnées habituellement par les 11 "dames" du jury.

Prix Médicis

Dans les salons de l'étage inférieur, le jury du "Médicis", réuni au même moment, décernait son prix 1975 à Jacques Almira: "Le voyage à Naucratis", publié dans la collection "Le Chemin", chez Gallimard. Le prix lui a été décerné au troisième tour par six voix contre trois à "Opéra-bouffe", de Maurice Roche, qui est une sorte de "one man show" publié au Seuil, et qui compte quatre longs

fragments, et deux voix à "Grande neige, grand soleil", de Claude Delmas, Flammarion.

Le prix Médicis étranger a été décerné au premier tour par neuf voix et deux abstentions à l'écrivain américain Steven Millhauser, pour son livre paru chez Albin-Michel: "La vie trop brève de l'écrivain américain Edwin Mullhouse, 1943-1954, racontée par Jeffrey Cartwright".

C'est un tout jeune écrivain et un premier roman, qu'a couronné le prix Médicis. Jacques Almira, c'est un pseudonyme, n'a en effet que 25 ans.

Il est né à Strasbourg et vient de s'installer à Paris après avoir obtenu une double licence en philosophie et en lettres modernes. Il vit d'une bourse qui lui a été attribuée il y a quelques mois par le Centre national des lettres.

Un p'tit sourire des 14 magasins Express Film pour les Fêtes!

Deux cadeaux à prix difficiles à battre!

Zoom sur le tout nouveau Kodak Tele-Instamatic 608!

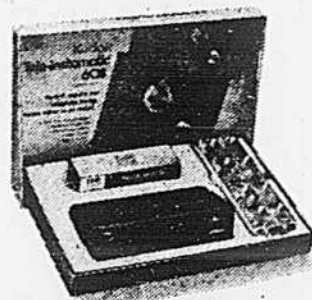
Splendide appareil de poche, doté d'un objectif ordinaire et d'un téléobjectif incorporé! Photographiés à la même distance à travers l'objectif normal, les sujets apparaissent 72% plus près sur vos photos grâce au téléobjectif. Et tout est automatique!

L'offre comprend: l'appareil Tele-Instamatic 608, un "flipflash" de 8 éclairs, une courroie, un livret d'instructions et un film couleur Kodak C110 de 20 poses.

Prix régulier d'Express Film: \$39.95

Prix sourire des Fêtes:

\$34.95



Objectif normal.



Téléobjectif: le sujet photographié à la même distance apparaît 72% plus près!

Appareil photo Kodak Instamatic X-15.

Un des appareils les plus populaires depuis longtemps. Fonctionne sans pile, sans mise au point ni réglage. Prises de vue instantanées et faciles.

L'ensemble comprend: un appareil X-15, une courroie, un magicube (4 éclairs), un film Kodacolor II-126 de 12 poses et un livret d'instructions.

Prix régulier d'Express Film: \$21.95. Prix sourire des Fêtes:

\$17.95

Offre valable jusqu'à épuisement des stocks en magasins.

Voyez nos nombreux autres spéciaux des Fêtes: appareils-photo, ciné-caméras, téléobjectifs, flash électroniques, projecteurs, etc.

Et n'oubliez pas: faites dès maintenant bonne provision de films et de lampes-éclairs pour les Fêtes; gardez votre facture et nous vous rembourserons ceux que vous n'aurez pas utilisés.

Profitez de notre plan de mise-de-côté ou utilisez votre carte Chargex ou Master Charge.



e express film service inc.
c'est exact, c'est express

Venez voir ça dans un de nos 14 magasins:

- Centre Ville: 1403 Peel (près de Ste-Catherine) 844-8900
367 Près. Kennedy (près de Bleury) 844-9200
Nord: 8697 rue St-Denis (coin sud-est Crémazie) 384-8288
8085 rue Lajeunesse (près de Jarry) 272-7333
Est: 2544 est, rue Ontario (angle Frontenac) 523-3414
760 est, rue Beaubien (près de St-Hubert) 279-6500
Ouest: 2940 rue Masson (Rosemont) 721-3931
6255 rue Victoria (près de Van Horne) 739-2666
5661 rue Monkland (N.D.G.) 481-4910
Sud-Ouest: 6222 boul. Monk (près de Jolicoeur) 767-3588
4912 rue Wellington (Verdun) 766-9771
Centre d'achats Le Cavalier, LaSalle, 366-3501
Centre d'achats Mercier, LaSalle, 366-6662
Centre d'achats Place Brossard, Brossard, 678-9731

HORAIRES

(suite de la page A 10)

ciné-parcs

CINÉ-PARC BOUCHERVILLE: "La grande truite": 19:00. "Mimi Melle": 20:40. "Le chaos lapin": 22:35.
CINÉ-PARC LAVAL: "Trop tard pour les héros": 19:00. "Junior Bonner": 21:10.

variétés

PLACE DES ARTS (salle Maisonneuve) — Yves Deschamps: 20:30.
LE PATRIOTE (1474 est, Ste-Catherine) — Edith Butler.
VALENTIN (angle Mont-Royal et du Parc) — Michael Greer.
SALLE BOUAVENTURE (Hôtel Reine-Elizabeth) — Laila Pire: 21:30 et 23:45.
PLANETARIUM DOW (1000 ouest, St-Jacques) — "Comment s'y rendre": Mar. (jeu.: 12:15, 21:30, Mer. ven.: 14:15, 21:30, Sam.: 14:15, 16:30, 21:30, Dim.: 13:00, 15:30, 16:30, 21:30 (en français), Mar. (jeu.: 14:15, 20:15, Mer. ven.: 12:15, 20:15, Sam.: 12:00, 15:30, 20:15, Dim.: 14:15, 20:15 (en anglais)).
EVECHE (place Jacques-Cartier) — Offenbach.

musique

PLACE DES ARTS (salle Wilfrid-Pelletier) — Ce soir, 20:30, Orchestre Symphonique de Montréal, Dir.: John Pritchard, Zino Francescatti, violoncelle, Symphonie no 95 (Haydn), Concerto no 2 (Walton). ("Grands Concerts").

théâtre

LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE (1200, Bleury) — "Bouillie et les Justes" de Grotowski. Dir.: John Pritchard, Zino Francescatti, violoncelle, Symphonie no 95 (Haydn), Concerto no 2 (Walton). ("Grands Concerts").
THEATRE DU NOUVEAU MONDE (84 ouest, Ste-Catherine) — "Equus" de Peter Shaffer: 20:00.
THEATRE DU RIDEAU VERT (4644, St-Denis) — "Léopold au sud" de Denise Bonoli: 20:00.
THEATRE D'AUJOURD'HUI (1797, Paquin) — "Les hauts et les bas d'un vieil homme" de Sarah Menard par eux-mêmes", de Jean-Claude Germain: 20:30.
CENTAURE 2 (432, St-François-Xavier) — "The Barber of Seville", de Beaumarchais: 20:00.
L'ATRE (4461, St-Denis) — Spectacle de Claude St-Denis: 20:30.

Le MNQ attribue sa médaille d'argent à M. Jean-Marc Léger

Le Mouvement national des Québécois attribue sa médaille d'argent, pour l'année 1975, à M. Jean-Marc Léger, en reconnaissance des services exceptionnels qu'il a rendu à la nation québécoise.

M. Léger fut journaliste, puis éditeur à LA PRESSE et au Devoir pendant plusieurs années où il assumait notamment la responsabilité du secteur de l'information étrangère.

Particulièrement préoccupé par le développement de la francophonie internationale, M. Léger occupa les postes de président de l'Association internationale des journalistes de langue française (1960-62), de secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (1970-73) et, à compter de 1961, de secrétaire général de l'Association des universités partielles.

ment ou entièrement de langue française, poste qu'il occupe encore à ce jour.

Il fut également le premier président de l'Office de la langue française.

Auteur de nombreux reportages de politique étrangère, en particulier à l'égard de l'Europe et de l'Afrique — M. Léger a d'ailleurs publié en 1958 un ouvrage intitulé "Afrique française, Afrique nouvelle", de nombreuses brochures sur l'immigration et l'économie du Québec, M. Léger fut tour à tour récipiendaire du Grand Prix du journalisme canadien en 1958, du prix Olivier Asselin en 1965 et du prix Léopold Sédar Senghor en 1971.

La médaille d'argent du MNQ sera remise officiellement à M. Léger lors d'une réception, jeudi au cercle de la Place d'armes, à Montréal.

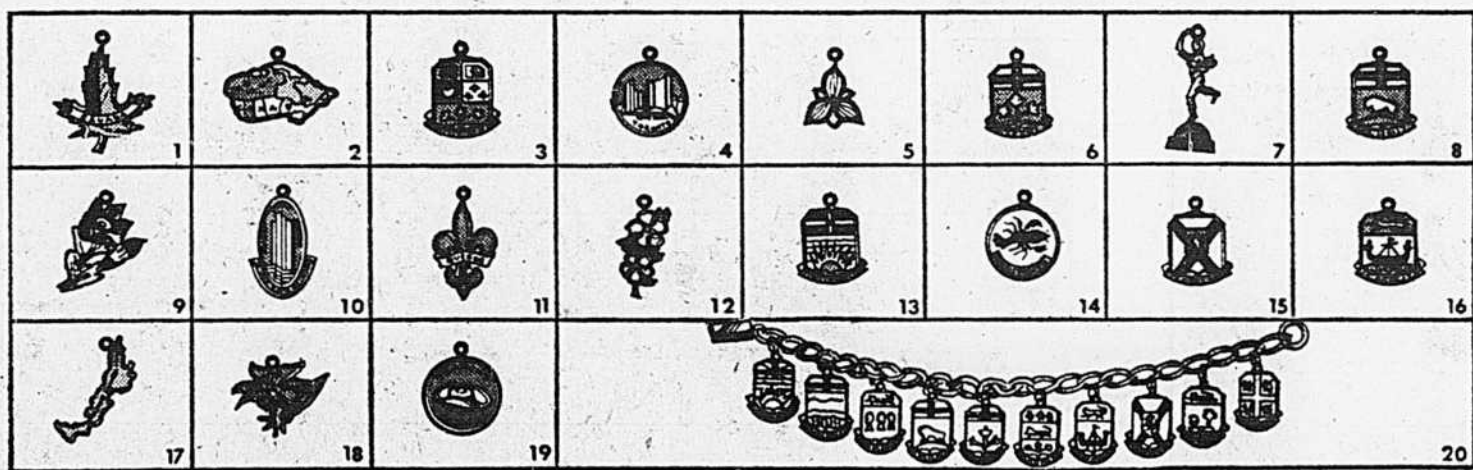
Penthouse à la défense des marchands

NEW YORK (UPI) — La maison d'édition newyorkaise "Penthouse International" qui publie le magazine érotique "Penthouse" s'est engagée, hier, à défendre tout marchand ou distributeur canadien qui serait arrêté pour vente ou distribution de la revue mensuelle.

On sait que plusieurs numéros de l'édition de décembre de Penthouse ont été saisis par la police dans certaines villes canadiennes, notamment Ottawa, Toronto et Montréal, parce que, dit-on, cette édition comporte du "matériel obscène".

EATON

Les petits cadeaux à prix spéciaux qui font plaisir



Breloques-souvenirs en argent sterling

Prix Eaton 3.99 ch. 3 pour 9.99

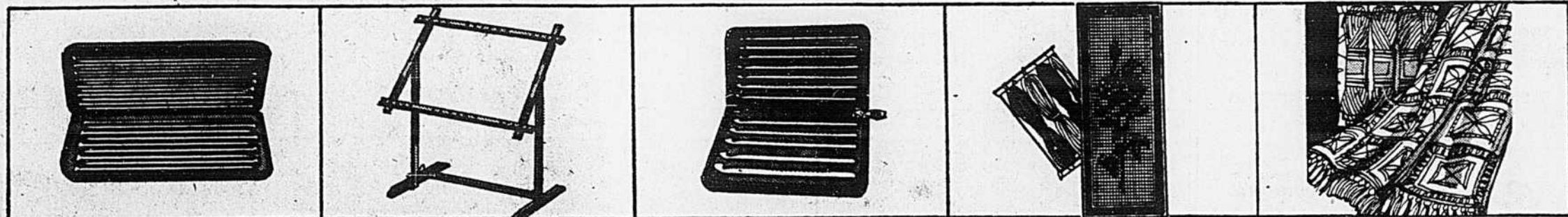
Ces breloques décorées de motifs en céramique constituent d'excellents souvenirs du Canada. Procurez-vous les chez Eaton Centre-ville (rez-de-chaussée), et à tous les autres magasins Eaton y compris à ou par Sherbrooke, Ottawa et Ste-Foy. (222). Venez ou téléphonez 842-9211. Utilisez votre carte-comptable Eaton.

1. Feuille d'érable
2. Carte du Canada
3. Armoiries du Canada
4. Hôtel de ville de Toronto
5. Trillium emblème de l'Ontario
6. Armoiries de l'Ontario
7. "Golden Boy" Winnipeg
8. Armoiries du Manitoba
9. Fleur emblème du Manitoba
10. Place Ville-Marie Montréal
11. Fleur-de-lys Québec
12. Fleur de cornouiller, C.B.
13. Armoiries de la C.B.
14. Homard, Maritimes
15. Armoiries de la Nouvelle-Écosse
16. Armoiries du Nouveau-Brunswick
17. Carte, Ile-du-Prince-Édouard
18. Fleur, emblème de la Saskatchewan
19. Chapeau de cowboy, Calgary

Bracelet avec breloques-souvenirs

Prix Eaton 7.99 ch.

20. Bracelet plaqué rhodium avec 10 breloques aux armoiries des provinces. Breloques décorées de céramique.



Aiguilles à tricoter

Prix Eaton 12.99 l'ens.

Ensemble de 24 aiguilles (12 paires différentes) dans un étui de vinyle à glissière. Les petites sont en aluminium, les grosses en plastique.

Cadre sur pieds

Prix Eaton 8.99 ch.

Cadre de bois réglable pour donner une surface de travail d'environ 4 1/2" x 5 1/2" à 19 1/4" x 28". Environ 31" de hauteur.

Ensemble de crochets

Prix Eaton 5.99 l'ens.

Assortiment de 12 crochets de différentes tailles dans un joli étui de vinyle bleu à glissière. Les plus petits sont en aluminium, les gros en plastique.

Nécessaire à broderie

Prix Eaton 7.99 l'ens.

Choix de 6 nécessaires différents, tous à motif de fleurs sur toile. Comprend: laine, aiguille et instructions. Env. 9" x 24" ou 15 1/4" x 20".

Nécessaire à crocheter

Prix Eaton 19.99 l'ens.

Nécessaire à afghan de style colonial "Martha Squares" de couleur naturelle (beige). Comprend laine acrylique "Orlon" et instructions. Avec aiguilles canadiennes no 4 non comprises. Pièce finie env. 46" x 74".

en bref

Bientôt une régie de l'énergie

MONTREAL (PC) — Le gouvernement du Québec entend se doter, au cours des prochains mois, d'un tribunal ou d'une régie de l'énergie, afin de pouvoir exercer un certain contrôle du prix des produits pétroliers dans la province.

En annonçant cette nouvelle, lundi, le ministre des Richesses naturelles, M. Jean Cournoyer, a précisé qu'il déposera un projet en ce sens à l'Assemblée nationale d'ici le mois de mars prochain.

Selon le ministre, ce tribunal de l'énergie se verra confier le mandat soit de déterminer le prix du pétrole, soit de voir à l'application d'une politique gouvernementale. M. Cournoyer estime par ailleurs que le prix de l'essence atteindra un dollar le gallon d'ici un an au Québec.

Contrôles plus sévères pour l'industrie de la construction

OTTAWA (PC) — Le gouvernement entend resserrer l'état de sa politique anti-inflationniste sur l'industrie de la construction en assujettissant à cette politique un plus grand nombre de compagnies de construction qu'il ne le fait présentement. C'est ce qu'a déclaré lundi un porte-parole du Bureau contre l'inflation.

A l'heure actuelle, les contrôles, dans le domaine de la construction, touchent toutes les compagnies qui emploient 20 personnes et plus. La modification fera que des compagnies de construction employant moins de 20 personnes seront assujetties aux contrôles. Lesquelles de ces compagnies ayant moins de 20 employés devront rendre des comptes au Bureau contre l'inflation? Le chiffre devra-t-il être de 15, de 10? La décision n'est pas encore prise à ce sujet.

Conférence sur l'habitation

OTTAWA (PC) — Une conférence fédérale-provinciale sur l'habitation a lieu aujourd'hui à Ottawa. L'un des principaux articles à l'ordre du jour porte sur l'établissement de normes nationales pour des régies de loyers. Un autre porte sur une politique de protection des acheteurs de maison, protection contre une mauvaise construction.

ANTINORI CHIANTI

LE VIN DANS UN
PANIER ORIGINAL



Les Distilleries Schenley du Canada Ltée

UNIVERSITÉ DE FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE MONTREAL

AVIS

Les étudiants poursuivant actuellement des études à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (sur le campus), et qui n'auraient pas reçu l'horaire des cours d'hiver ainsi que la formule d'inscription, sont priés de se présenter le plus tôt possible à la permanence du Pavillon des sciences sociales ou de l'immeuble principal, ou encore au secrétariat de la Faculté, pour recueillir les documents en question.

Quant à ceux qui les auraient reçus par courrier spécial, ils sont priés de remettre leur demande d'inscription, dûment remplie, à l'un des endroits indiqués plus haut.

Pour plus de renseignements

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, chemin Queen Mary
Tél.: 343-6090 (après 17h: 343-6992)

PRÊTS ET BOURSES

**Vous avez déjà obtenu un prêt,
et vous n'avez pas présenté
de demande pour 1975-1976**

Si vous poursuivez vos études:

- Faites confirmer, avant le **30 novembre 1975** votre statut d'étudiant auprès du responsable de l'aide financière de votre établissement
- Le gouvernement continuera de payer les intérêts de vos emprunts, à votre place.



Si vous avez terminé ou abandonné vos études avant le 30 juin 1975:

- Vous deviendrez responsables de vos prêts et le gouvernement cessera de payer les intérêts de vos emprunts à partir du **31 décembre 1975**.

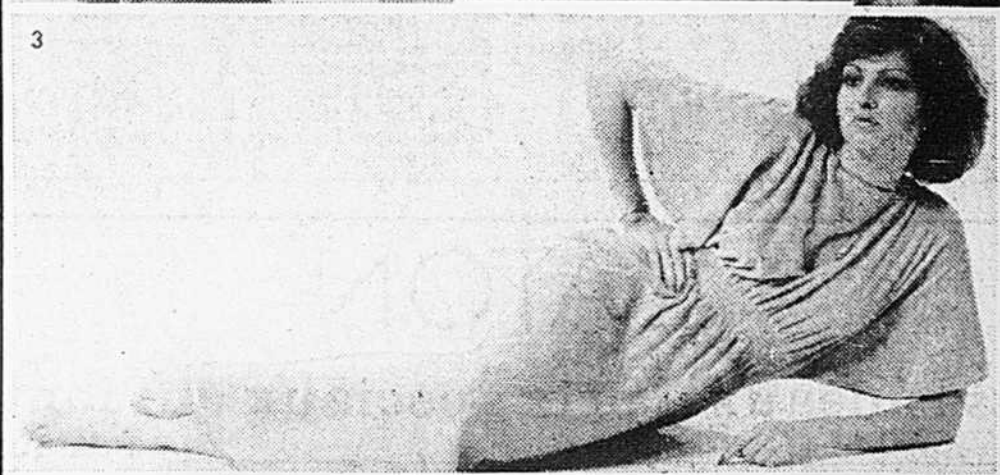
- Il faut conclure un contrat de consolidation de vos emprunts, et mettre au point les modalités de remboursement (capital et intérêts à venir) avec l'établissement de crédit.



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Service des prêts et
bourses aux étudiants
Edifice G, 22^e étage,
Québec
Tél.: 643-3750
G1A 1J6

Idées- cadeaux pour la femme d'aujourd'hui \$22 à \$45

La femme moderne est très active, aussi tient-elle à goûter au maximum ses moments de détente. Quoi de mieux pour l'envelopper de beauté et de confort que ces exquises créations Molyclaire en doux velours éponge de coton et polyester? Elles sont légères, lavables et présentées en riches teintes-mode: vert olive, brun, cerise, orange brûlé et bleu royal. 1. **Splendide peignoir long à taille froncée sur élastique, col à revers, manches longues et deux poches appliquées. Tailles: menue, petite, moyenne, grande. 45.00** 2. **Longue robe de détente sans manches avec encolure arrondie. Ligne A et fentes latérales. Tailles: menue, petite, moyenne, grande. 22.00** 3. **Robe longue de style tige avec taille sur élastique et fentes latérales. Taille unique. 40.00** 4. **Peignoir court et style enveloppant avec poche intérieure et ceinture à nouer. Tailles: menue, petite, moyenne, grande 30.00.** Eaton Centre-ville (quatrième étage), et à tous les autres magasins Eaton, ainsi qu'à ou par Sherbrooke, Ottawa et Ste-Foy, Place Ste-Foy, (209). Venez ou téléphonez 842-9211. Utilisez votre carte-comptable Eaton.



EATON

Un cadeau mode plaît toujours

Jeune élégance nouvelle avec allure orientale

Les adolescentes et leurs cadettes seront fières de porter ces nouveautés coordonnées. D'influence orientale, réalisées au Canada en polyester et coton ou tout coton lustré, c'est un cadeau pratique et qui plaira tant! Tailles adolescentes 10 à 14X, fillettes 7 à 14. Achat en personne seulement.

1. Pantalon de marin à jambes larges, pressionage, poches plaquées à l'arrière, goussets à l'avant, surpiqué le long des jambes devant.

Veste-chemise de l'armée avec revers aux manches raglan, devant pressionné, ceinture-lier et poches plaquées. Surpiqué double.

Pantalon ou veste-chemise
Adolescentes, bleu pétrole, kaki **16.00 ch.**

Fillettes, bleu pétrole, rose framboise, kaki **13.00 ch.**
Chemisier classique à imprimé multicolore en coton s'harmonisant à chaque ensemble.

Adolescentes **12.00**
Fillettes **9.00**

2. Pantalon à jambes larges, glissière sous patte et bouton-pression, poches matelassées.

Veste sans manches à liens devant, col montant, manches-aile-rons, doublure assortie au chemisier.

Pantalon ou veste
Adolescentes, bleu pétrole ou kaki **15.00 ch.**

Fillettes, bleu pétrole, rose framboise **12.00 ch.**

3. Pantalon large à taille élastique, surpiqué le long des jambes devant et au dos, poches dissimulées dans les coutures devant.

Veste-tunique à col mandarin, ceinture-lier, décor matelassé à l'encolure et aux revers des manches courtes.

Fillettes, bleu pétrole, rose framboise **12.00 ch.**

Adolescentes, bleu pétrole, kaki **15.00 ch.**

4. Jupe enveloppante avec ceinture à nouer au dos, poches plaquées matelassées.

Adolescentes **13.00**
Fillettes **10.00**

Veste sans manches à devant pressionné, poches matelassées, surpiqués sur le col.

Fillettes, bleu pétrole, rose framboise **11.00 ch.**

Adolescentes, bleu pétrole, kaki **14.00 ch.**

Eaton Centre-ville (quatrième étage), et à tous les autres magasins Eaton, ainsi qu'à Sherbrooke, Ottawa et Ste-Foy, Place Ste-Foy, (211-611)



Un joli quatuor coordonné et le tout vous coûtera peu

Des coordonnées toutes saisons, toutes occasions, toutes solutions! Le bel effet toile du tissu acrylique acétate polyester d'une bonne tenue permet de les porter partout, en tout temps. Ils vous coûteront peu et vous permettront divers agencements. Rayures bleu naturel corail ou vert naturel corail (sauf pour le pantalon). Tailles 10 à 18.

(Gauche)

Gilet à devant à glissière sous patte et poches garnies d'une patte boutonnée. **13.00**

Pantalon uni à glissière sous patte et poches en biais. Ton naturel ou corail. **17.00**

(Droite)

Blazer avec col à revers, devant deux boutons, poches plaquées garnies d'une patte boutonnée. **22.00**

Jupe dansante à quatre laizes avec rayures en diagonale. Glissière au dos. **16.00**

Eaton Centre-ville (quatrième étage) et à tous les autres magasins Eaton, ainsi qu'à ou par Ottawa et Ste-Foy, Place Ste-Foy, (545). Utilisez votre carte-comptable Eaton. Venez ou téléphonez 842-9211.

La boutique des décorations de Noël

Bientôt le temps des Fêtes! Vous voudrez, bien sûr, donner à votre foyer un air joyeux. Pourquoi ne pas venir faire un tour à notre boutique des décorations de Noël? Elle débord d'arbres splendides, de jeux de lumière, de guirlandes et de nouveautés originales. La boutique du Centre-ville est maintenant située au niveau du métro, sous l'enseigne "Du côté de Noël". Aussi à Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, Sherbrooke, Ottawa et Ste-Foy.

La boutique du cadeau

Etes-vous à court d'idées? Ne cherchez plus, nous avons sélectionnés pour vous tout un choix d'articles qui feront de merveilleuses étrennes. Bicyclettes, petits appareils électroménagers, articles de maison, jusqu'aux petits riens fantaisistes qui font toujours plaisir: tout au même endroit pour faciliter vos emplettes. La boutique du cadeau est maintenant située au niveau du métro, sous l'enseigne "Du côté de Noël". Centre-ville seulement.

Le Petit Panier Rouge

Noël approche à grand pas! C'est le moment des préparatifs et Eaton a pensé vous faciliter les choses. Ainsi, le Petit Panier Rouge est tout plein de papiers d'emballage, de rubans, de cartes, de décorations originales... toutes ces choses qui font naître un sourire au cœur des petits et des grands. La boutique du Petit Panier Rouge du Centre-ville est maintenant située au niveau du métro, sous l'enseigne "Du côté de Noël". Aussi à Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, Sherbrooke, Ottawa et Ste-Foy.

Une nouvelle expérience pour vos emplettes de Noël évadez-vous au Reine Elizabeth

Une chambre pour la journée de 10 h à 22 h **14.00** à quelques pas seulement de Eaton

Pour réserver composez 861-3511 Le Reine Elizabeth

EATON

Lundi, mardi, mercredi de 9 h 30 à 18 h. Jeudi, vendredi de 9 h 30 à 21 h.

Samedi de 9 h à 17 h. Le Standard ouvre à 8 h 30. 842-9211

Le meilleur compagnon de voyage: "Page One" prêt-à-porter en "Fortrel"

Dans vos préparatifs de voyage vers des cieux plus cléments, pensez à "Page One". Il saura vous accompagner sans vous encombrer dans vos bagages et sans faire un pli lorsque vous aurez besoin de lui puisqu'il est en polyester "Fortrel". Et si c'est une amie qui part... passez-lui donc "Page One". Rose (Centre-ville seulement), brun ou aqua. Tailles 12 à 20. Achats en personne seulement.

Eaton Centre-ville (La Colonnade, troisième étage), et à tous les autres magasins Eaton, ainsi qu'à ou par Sherbrooke, Ottawa et Ste-Foy, Place Ste-Foy (446).

Utilisez votre carte-comptable Eaton

En haut (gauche) Qu'est-ce que vous lisez?... en haut uni à encolure dégagée et poignet boutonné avec foulard en pointe imprimé **20.00** et jupe imprimée de ligne A au genou, avec glissière au dos **20.00**

(Droite) Vous serez fière que "Page One" soit du voyage lorsque vous porterez cette veste-chemise à ceinture-lien **40.00** et ce pantalon droit ceinturé à l'avant **23.00**

En bas (gauche) Besoin d'un partenaire? Classique blazer à 3 boutons, col cranté et poches **38.00** jupe unie de ligne A avec empiècement devant et dos, glissière au dos **18.00** chemisier classique imprimé **22.00**

(Droite) De bonne compagnie, le haut imprimé à encolure dégagée (notez le poignet boutonné!), avec foulard en pointe assorti **23.00** et la jupe longue imprimée à glissière au dos **30.00**



EATON

Lundi, mardi, mercredi de 9 h 30 à 18 h. Jeudi, vendredi de 9 h 30 à 21 h.

Samedi de 9 h à 17 h. Le standard ouvre à 8 h 30. 842-9211

EATON

**D'elle à lui
Idées-
cadeaux
de \$12 à \$32**

Les articles vedettes de marque, Rendale, qu'Eaton vous propose ici sont faits pour être portés ensemble de la façon qu'il le voudra. Choisissez un pull à manches longues ou sans manches, agencez-le avec pantalon et chemise; vous obtenez ainsi un cadeau qui constitue à lui seul une tenue vestimentaire... pour un prix qui n'est pas trop élevé. Eaton Centre-ville (rez-de-chaussée) et à tous les autres magasins Eaton, ainsi qu'à ou par Sherbrooke, Ottawa et Ste-Foy, Place Ste-Foy. Utilisez votre carte-comptable Eaton. Venez ou téléphonez 842-9211. (428). **Ensemble et chemise débardeur.** Chemise lavable en polyester et coton, manches longues. Motifs en brun ou marine sur fond écru. Pull en acrylique «Orlon», sans manches avec garniture à l'emmanchure et à l'encolure. En couleurs unies de brun ou marine. Tailles petite, moyenne, grande et forte. **32.00.** **Encolure en V sans manches.** Pull lavable en acrylique «Orlon». En rouille, brun, vert bouteille, beige, marine ou bleu. Tailles petite, moyenne, grande et forte. **12.00.** **Encolure en V avec manches longues.** Mêmes caractéristiques que ci-dessus. **15.00.** **Pantalon en polyester.** Lavable à la machine, il est muni de 2 poches à l'arrière, 2 poches western à l'avant et passants de ceinture. En brun, marine ou vert bouteille. Tailles 30 à 40. **20.00.**

Veuillez mentionner un second choix de couleur.

MONTREAL
677, rue Ste-Catherine ouest.

POINTE-CLAIRE
Centre commercial
Fairview

ANJOU
Les Galeries
d'Anjou.

MAIL CAVENDISH
Boul. Cavendish,
quartier Côte St-Luc.

CARREFOUR LAVAL
Sortie 7 de l'autoroute, Laval.

MAGASIN-ENTREPOT
4505 Hickmore

LANGELIER
(Centre d'aubaines)
Centre commercial
Langelier

LASALLE
(Centre d'aubaines)
Centre commercial
Pont-Mercier

HEURES D'OUVERTURE EATON
Lundi, mardi, mercredi de 9h30 à 18h00
Jeudi, vendredi de 9h30 à 21h00
Samedi de 9h00 à 17h00

LA CARTE-COMPTABLE EATON:
Une façon moderne de magasiner.
Le standard téléphonique
ouvre à 8h30. 842-9211

EATON

La chaleur, le confort et la durabilité
de manteaux en suède ou en cuir
signés Mac Mor à prix spéciaux



1. Manteau en cuir Cabretta doublé

Prix Eaton

119⁹⁹

Style classique à devant croisé en souple cuir de mouton. Entredoublure en acétate et laine amovible, doublure en acétate. Traité «Sanitized», gage de fraîcheur durable. Fermeture à 6 boutons, bouton à l'encolure, ceinture, 2 poches appliquées au bas, revers des manches fermant à pression. En tons havane antique ou brun. Longueur environ 36 pouces. Tailles 36 à 44.

2. Manteau en suède doublé

Prix Eaton

99⁹⁹

Manteau très en demande à ce temps-ci de l'année. En souple suède de mouton avec col en peluche. Style devant croisé à 6 boutons, 2 poches coupées à l'avant, fente centrale à l'arrière. Peluche d'acrylique «Borg» à l'intérieur. Traité «Sanitized», gage de fraîcheur durable. En havane ou vigogne. Longueur environ 35 pouces. Tailles 36 à 44.

3. Veste en cuir Cabretta doublée

Prix Eaton

109⁹⁹

Le style de cette veste en fait un véritable passe-partout; confectionnée en cuir de mouton, on peut la porter en trois saisons. Entredoublure en acétate et laine amovible, doublure en acétate. Traitee «Sanitized», gage de fraîcheur durable. Devant droit à 3 boutons, empiècements en pointes, 2 poches-poitrine, 2 poches coupées au bas et ceinture. En brun ou havane. Longueur environ 32 pouces. Tailles 36 à 44.

Eaton Centre-ville (deuxième étage) et à tous les autres magasins Eaton, ainsi qu'à ou par Sherbrooke, Ottawa, et Ste-Foy, Place Ste-Foy. (429)

Utilisez votre carte-comptable Eaton.
Venez ou téléphonez 842-9211

Menu spécial Eaton Repas au poulet frit

1.69

Un quart de poulet «Golden Fried», tendre et croustillant, panné selon la recette Eaton, afin d'assurer que chaque morceau reste tendre. Ajoutez à ceci des frites, salade de choux, pain et beurre, et vous avez le tout pour seulement 1.69 — Un menu spécial Eaton.

Jeudi, vendredi et samedi les 27, 28 et 29 novembre, dans toutes les cafétérias Eaton. (282)

Une
AUBAINE
Eaton Canada

Grâce à son imposant pouvoir d'achat d'un littoral à l'autre, Eaton vous assure la meilleure qualité au plus bas prix possible. L'effort le plus sincère qu'Eaton puisse faire pour vous garantir économie et satisfaction porte ce nom: Aubaine Eaton Canada.